

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2013

Communauté de communes
des Coëvrons
2 avenue Raoul Vadepiéd
53600 Châtres la Forêt
Tél : 02 43 66 32 00 - www.coevrons.fr

COEVRONS
Environnement

La Loi BARNIER (loi n°95-101 du 2 février 1995), relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

De ce fait, chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou chaque Maire, compétent en matière de collecte et/ou de traitement des déchets, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal de ce rapport. L'annexe de ce décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Ce rapport annuel doit être présenté par le Maire au Conseil municipal ou par le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Sommaire

I.	<u>SYNTHESE INTRODUCTIVE</u>	6
II.	<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	7
	A. LE TERRITOIRE DESSERVI	7
	B. LE SERVICE	8
	1. COMPOSITION DU SERVICE	8
	2. ARRETS MALADIE	9
	3. FORMATION	9
	4. ACTIVITES DU SERVICE	10
	5. DESCRIPTIF DU PARC DE VEHICULES DU SERVICE	10
	C. LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS (DMR)	11
	1. LA COLLECTE EN REGIE DES DMR	11
	2. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS	14
	D. LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES	16
	1. LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS RECYCLABLES	16
	2. LE TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES	17
	E. LES DECHETERIES	20
	1. LA COLLECTE DES DECHETS EN DECHETERIE	20
	2. LA FREQUENTATION DES DECHETERIES	23
	3. LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES	23
	F. LES AUTRES COLLECTES DE DECHETS	24
	1. LES DECHETS DE SOINS DES PARTICULIERS	24
	2. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS A DOMICILE	26
	3. LA COLLECTE DES TEXTILES VIA LE RELAIS	26
	G. BILAN SUR L'ENSEMBLE DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE	27
	H. LA PREVENTION DES DECHETS	27
	1. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC	27
	2. SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ECO-GESTES, AU TRI ET AU COMPOSTAGE	27
	3. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	28
	4. COMPOSTAGE PARTAGE	28
	5. DISTRIBUTION STOP-PUB	28
	6. SENSIBILISATION AU REEMPLOI.	28
	7. ANIMATION PAILLAGE ET COMPOSTAGE	29
	8. ECO-EXEMPLARITE	29
	9. REDUCTION DU PAPIER DANS LES OM DES COMMERÇANTS	29
III.	<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	30
	A. MODALITES D'EXPLOITATION	30
	B. DEPENSES ANNUELLES DU SERVICE	31
	1. MONTANT GLOBAL ANNUEL	31
	2. MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE	32
	3. DETAIL DES COUTS DU SERVICE	33
	C. PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT	33
	D. PRESTATIONS REMUNEREES A DES COLLECTIVITES	34

E. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES	35
1. REDEVANCE POUR LES DECHETS NON MENAGERS	35
2. RECETTES DE VALORISATION	36
IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	37
Liste des abréviations	38
Liste des figures et tableaux	39
Annexes	40

Préambule

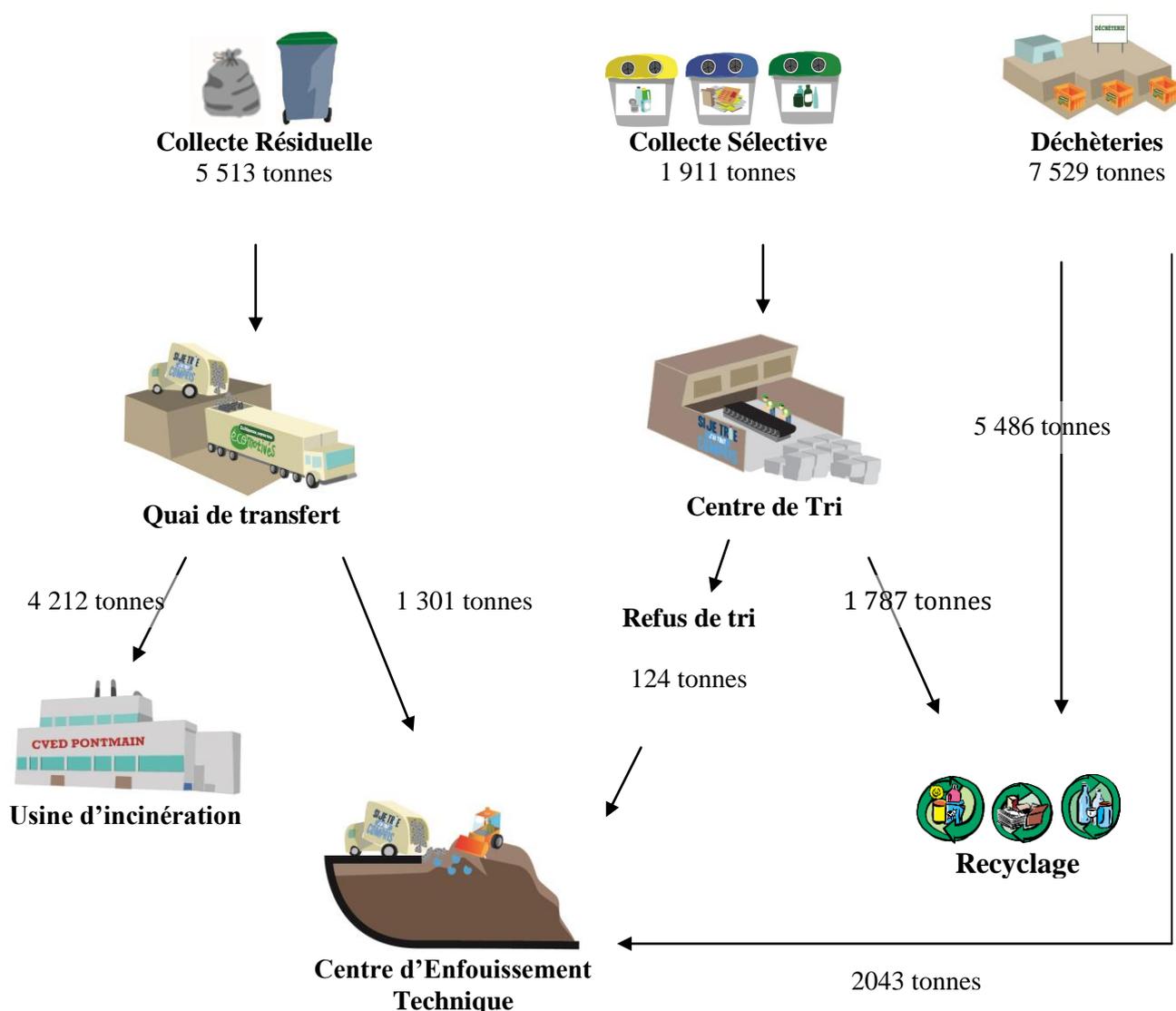
Par arrêté du 31 août 2012, Madame la Préfète de la Mayenne a décidé la fusion du SVET des Coëvrons avec les Communautés de Communes de Bais, du Pays de Montsûrs, du Pays d'Evron et d'Erve et Charnie, à compter du 1^{er} janvier 2013, créant ainsi la Communauté de Communes des Coëvrons.

I. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

Sur le territoire des Coëvrons, en 2013, il a été collecté **14 953 tonnes** de déchets ménagers :

- 5 513 tonnes de déchets ménagers résiduels collectés en régie par le service technique de la CC des Coëvrons,
- 1 911 tonnes de déchets d'emballages ménagers collectés dans le cadre de la collecte sélective,
- 7 529 tonnes de déchets collectés en déchèteries.

Figure n°1 : Synoptique des flux de gestion des déchets



Au niveau du financement du service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente la principale ressource du service « gestion des déchets ». En 2013, elle s'élevait à **1 692 960€**.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. Le territoire desservi

La Communauté de Communes des Coëvrans compte 28 051 habitants (population totale INSEE au 01.01.2013) répartis sur 39 communes :

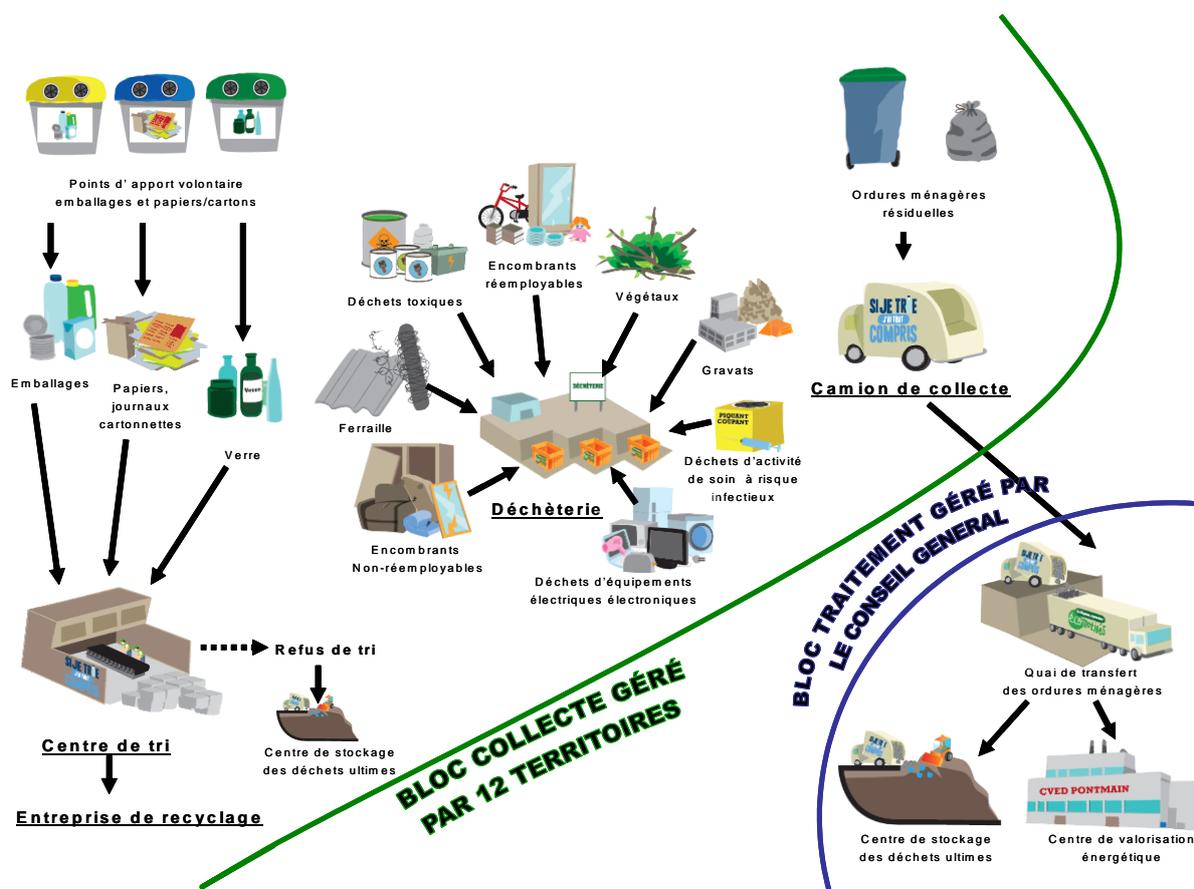
Figure n°2 : Carte du périmètre desservi



La 3C exerce la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire (collecte sélective, collecte résiduelle, déchetteries).

La compétence « traitement », pour les déchets ménagers est exercée par le Conseil Général de la Mayenne depuis le 1^{er} janvier 2003 (mise en place du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés : PEDMA).

Figure n°3 : Les compétences du département et de la CC des Coëvrons



B. Le service

1. Composition du service

Le service est composé de 16 agents titulaires et/ou contractuels et de saisonniers répartis comme suit :

Année 2013	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Collecte OM	4	4.00
Déchèteries	5	5.00
Technique	3	2.60
Administration/Gestion	6	3.19
- Accueil	1	0.34
- Direction	1	0.72
- Encadrant technique	1	1.00
- Prévention des déchets	1	0.93
- Ambassadeurs	2	0.20
Saisonniers (1 378.70 h)	6	0.86
TOTAL	24	15.65

Il est fait appel à des saisonniers (étudiants majoritairement) pour remplacer les agents pendant leurs congés annuels (1 378.70h en 2013 contre 2 320 heures en 2012).

2. Arrêts maladie

En 2013, il a été constaté sur l'ensemble du service 181 jours d'arrêt maladie (maladie ordinaire), chiffre en baisse par rapport aux années précédentes qui ont notamment été marquées par des arrêts longue maladie :

Tableau n°1 : détail des arrêts maladie constatés dans le service

Durée de l'arrêt maladie	2013			2012			2011		
	Nb jours	Nb arrêts	Nb agents	Nb jours	Nb arrêts	Nb agents	Nb jours	Nb arrêts	Nb agents
> 1 mois	134	2	2	250	2	2	361	3	3
< 1 mois	47	6	6	20	3	2	38	5	5
Dont > 10j	25	1	1	11	1	1			
TOTAL	181	8	7	270	5	4	399	8	7

3. Formation

En 2013, il a été suivi 21 jours de formation avec 22 agents concernés sur l'ensemble du service (dont 5 jours de formation pompier avec 2 pompiers volontaires dans le service).

Tableau n°2 : détail des stages de formation suivis en 2013

Date de stage	Durée en j	Intitulé de la formation	Agents concernés
30&31/01	2	Déchèteries : relation à l'usager et gestion des conflits	2
12&13/03	2	Déchèteries : manipulation des déchets toxiques	2
14/03	1	Formation Pompier	1
04&05/04	2	Formation Pompier	1
15/04	1	Formation des assistants de prévention sur les TMS	1
19/04	1	Formation Pompier	1
22/04	1	Indicateurs de plans et de programmes Prévention des déchets : cadre des coûts de la prévention	1
03&04/06	2	Excel et tableaux croisés dynamiques	1
10&11/06	2	Concevoir et réhabiliter une déchèterie	1
20/06	1	Formation Pompier	1
19/09	1	Evolution de la réglementation ICPE sur les plateformes de compostage et les déchèteries	1
17&18/10	2	Mieux communiquer sur les déchets pour accompagner les changements de comportement	1
14/11	1	Gestes et postures - Techniques de manutention manuelle <i>Agents des Déchetteries</i>	5
19&20/11	1	Mise en place d'une tarification incitative	1
09/12	1	Gestes et postures - Techniques de manutention manuelle <i>Ripeurs / Collectes d'Ordures Ménagères</i>	2
TOTAL	21		22

4. Activités du service

Le service assure la collecte des déchets ménagers résiduels en régie, la gestion des 4 déchèteries présentes sur le territoire avec le gardiennage du haut de quai et les rotations des caissons « déchets verts » et « gravats » en régie.

Depuis 2009, le service assure également en régie d'autres activités :

- Suivi et entretien du parc de colonnes existant (PAV / CSE / bacs OM) et nettoyage des dépôts de déchets
- Rénovation des colonnes de tri en interne (programme lancé en 2010)
- Collecte des encombrants à domicile
- Lavage des double-tambours en interne avec la station de lavage installée dans un camion

5. Descriptif du parc de véhicules du service

Le parc de véhicules du service est constitué de :

Tableau n°3 : parc des véhicules du service « déchets »

N°	Affectation	Dénomination	Immatri-culation	Mise en circulation	Année d'achat	Marque (D1)	En (P3)	CV (P6)
11	Chammes	Tracteur	CT-667-NR	19/06/1991		CASE INTER	GO	24
12	Evron	Master	CT-687-NR	20/11/2001		RENAULT	GO	7
13	Evron	Master	CT-631-NR	23/01/2004		RENAULT	GO	8
14	Evron	Benne 1	CT-609-NR	08/02/2005	2005	MERCEDES	GO	17
15	Evron	Benne 3	CT-764-NR	29/04/1998	1998	RENAULT	GO	26
16	Evron	Remorque	CT-727-NR	30/07/2008		LIDER		
17	Evron	Benne 2	AA-251-CX	23/04/2009	2009	SCANIA	GO	31
18	Evron	Kangoo ST	AH-371-LM	10/06/2005		RENAULT	GO	6
19	Evron	Master	BY-744-DB	24/11/2011	2011	RENAULT	GO	8
20	Evron	Ampliroll	CG-993-SW	21/06/2012	2012	RENAULT	GO	29
21	Evron	Tondeuse		28/07/2008		WESTWOOD	ESS	18
22	Chammes	Chargeuse		21/06/2011	2011	VOLVO	GO	
23	Montsûrs	Kangoo DNE	BB-666-XJ	20/10/2010	2012	RENAULT	GO	4

En 2013, pour l'ensemble du service (véhicules de collecte et véhicules techniques), il a ainsi été parcouru **137 261 km** et consommé **51 228** litres de gasoil :

Tableau n°4 : distance parcourue par les véhicules du service

Distance parcourue en km	2009	2010	2011	2012	2013	Δ
Collecte des DMA	62 535	60 602	55 526	52 939	50 169	-5.2%
Techniques			43 152	58 818	67 609	+9.5%
Culture	6 567	6 000	3 900	2 925		/
Rotation déchèterie		12 821	17 351	16 286	19 483	+19.6%
TOTAL	69 102	79 423	119 929	130 968	137 261	+4.8%

Tableau n°5 : consommation de carburants des véhicules du service

Consommation carburant en L	2009	2010	2011	2012	2013	Δ
Collecte des DMA	39 710	36 290	35 411	37 637	35 773	-4.95%
Techniques	5 905	5 892	6 297	6 027	6 036	+0.15%
Rotation déchèterie		9 020	12 033	9 423	9 419	/
TOTAL	45 615	51 202	53 741	53 087	51 228	-3.5%

- 50 169 km parcourus et 35 773 litres de gasoil consommés pour la collecte des déchets résiduels - en diminution de 5% par rapport à 2012

Depuis la mise en place progressive des CSE en 2009, les distances parcourues et les consommations de carburants baissent régulièrement.

- 67 609 km parcourus et 6 036 litres de gasoil consommés par les services techniques - en augmentation de 9.5% par rapport à 2012

Un véhicule Kangoo BB-666-XJ est arrivé en cours d'année 2012 : 6 570 km en 2012 contre 9 110 en 2013 soit + 2 540 km. En 2012, il servait principalement de véhicule technique pour les déplacements à la déchèterie de Chammes. Il est mis à disposition de la DNE à Montsûrs depuis le 01/01/2013 et sert au service déchets, au service espaces naturels et au service enfance-jeunesse.

Pour les déplacements à la déchèterie de Chammes, l'agent utilise les véhicules disponibles au niveau du service, soit un utilitaire, soit le Kangoo AH-371-LM mis à disposition de M. TARRIERE.

Jusqu'en avril 2012, le gardien de la déchèterie de Chammes, habitant sur la commune de Chammes allait directement sur son lieu de travail, sans passer par le garage technique situé zone Raoul Vade pied à Evron. En avril 2012, il est parti à la retraite et a été remplacé par un agent du service, habitant sur la commune d'Evron.

- 19 483 km parcourus et 9 419 litres de gasoil consommés pour les rotations – en augmentation de 19.6% par rapport à 2012

477 rotations « déchets verts » et 210 rotations « gravats » en 2013 contre 473 rotations « déchets verts » et 198 rotations « gravats » en 2012 dont 60 faites par Séché Transports en mai-juin 2012 suite au retard de livraison du camion ampliroll

C. Les déchets ménagers résiduels (DMR)

1. La collecte en régie des DMR

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels sur l'ensemble du territoire est assurée en régie par la 3C.

L'ensemble des communes du territoire est collecté une seule fois par semaine.

Deux bennes d'enlèvement des ordures ménagères fonctionnent 5 et 4 jours par semaine, toute l'année. Lors des jours fériés, les tournées sont rattrapées la veille et/ou le lendemain.

a) Mise à disposition de bacs individuels pour la ville d'Evron

Il est mis à disposition des habitants et des professionnels de la ville d'Evron des conteneurs individuels, sauf en campagne où la collecte se fait par points de regroupement.

La CC des Coëvrans a passé un contrat de location-maintenance de bacs avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains.

Tableau n°6 : état du volume loué à POSU au 31/12/2013

Type de bac mis à disposition	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
80	8,64	10,24	10,88	11,20	11,12
120	246	246,36	245,88	239,28	220,68
140	24,08	24,5	24,92	25,20	24,78
180	20,52	21,6	21,78	22,50	20,52
240	56,16	56,4	55,92	50,16	44,16
340	38,08	37,74	36,38	34,68	31,28
500	36,5	34,5	32,50	30,50	29
660	30,36	30,36	27,72	25,08	21,12
770	93,94	102,41	107,80	109,34	110,11
TOTAL	554,28	564,11	563,78	547,94	514,13
Δ en m³		+9.83	-0.33	-15,84	-33,81
Δ en %		+1.7%	/	-2.8%	-6.2%

Depuis 2012, le volume loué et mis à disposition des usagers évronnais a diminué suite à une réorganisation du service en centre-ville d'Evron et avec notamment la suppression de la collecte en porte à porte sur ce secteur suite à la mise en place de conteneurs enterrés Place Mendès France en 2012, et de conteneurs semi-enterrés Parking de la Perrière et de conteneurs enterrés Place de la Basilique en 2013.

b) Conteneurs semi-enterrés

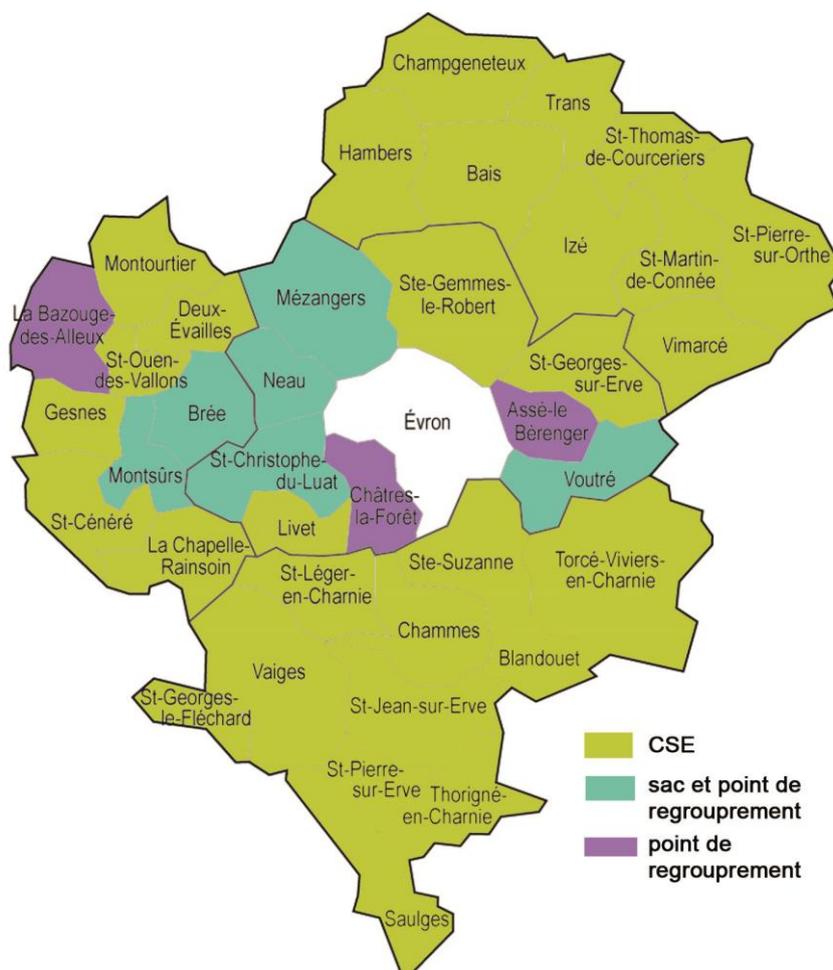
Pour une partie des communes (secteur Erve et Charnie en 2009, Pays de Montsûrs en 2010 et secteur Bais en 2011 et 2012), la collecte est réalisée via des conteneurs semi-enterrés et/ou enterrés situés dans les bourgs. A ce jour, 145 conteneurs semi-enterrés et 11 conteneurs enterrés ont été installés sur 29 communes, soit 13 183 habitants concernés (47% de la population de la 3C).

	2009	2010	2011	2012	2013
CSE	35	30	28	22	30
CE	1	1	3	2	4
TOTAL (CSE+CE)	36	67	98	122	156
TOTAL CSE	35	65	93	115	145
TOTAL CE	1	2	5	7	11
Communes concernées	9	6	6	4	4
Cumul communes concernées	9	15	21	25	29
% communes concernées	23%	38%	54%	64%	74%
Population concernée	3 714	2 441	2 434	1 585	3 009
Cumul pop concernée	3 714	6 155	8 589	10 174	13 183
% pop concernée	13%	22%	31%	36%	47%

c) Autres communes

Pour les communes de Mézangers, Neau, Brée, Montsûrs, St Christophe du Luat et Voutré, la collecte se fait en sacs et en porte à porte dans les bourgs et par points de regroupement, en campagne.

Pour les communes d'Assé le Béranger, Châtres la Forêt et La Bazouge des Alleux, la collecte se fait par points de regroupement dans les bourgs et en campagne.



Taux de TEOM

Comme le prévoit l'article 107 de la loi de finances 2004, il a été créé sur les Coëvrons trois zones de perception de la TEOM auxquelles s'appliquent des taux différents, taux, fixés par l'assemblée délibérante et fonction du service rendu à l'utilisateur.

Actuellement, il existe 3 zones de TEOM, zones avec un service rendu différent concernant la gestion des déchets et avec un taux de TEOM différent. Ces taux étaient identiques depuis 2006.

En 2013, les taux ont été revus à la baisse afin de neutraliser la revalorisation annuelle des bases de 1.8% par une diminution de la TEOM d'autant.

Zone	Détail de la zone	Taux 2012	Taux 2013
Zone A	collecte en porte à porte avec conteneur individuel - (ville d'Évron)	12.11	11.89
Zone B	collecte en porte à porte - (bourg)	11.28	11.08
Zone C	collecte en point de regroupement (campagne et certains bourgs) et collecte en conteneurs semi-enterrés	10.71	10.52

RESULTATS

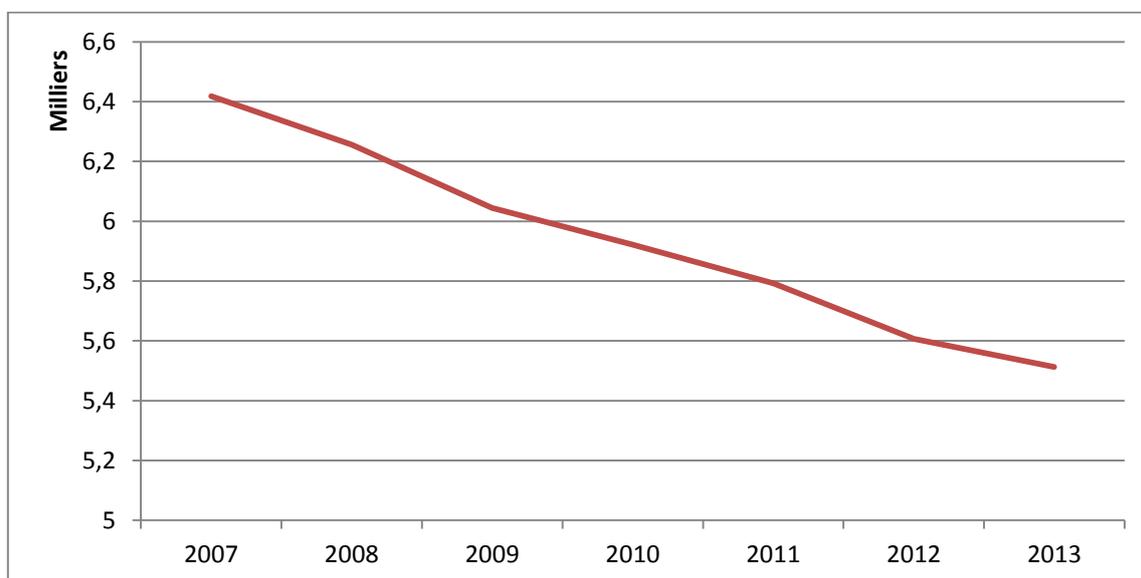
Depuis quelques années, le tonnage de déchets ménagers non recyclables collectés sur le territoire **diminue**. En 2013, le tonnage, égal à 5 512,77 tonnes soit 196.53 kg/hab., a diminué par rapport à 2012 de **94.33 tonnes soit – 1,7% par rapport à 2011**.

(département de la Mayenne : 58 846 tonnes soit 191 kg/hab/an)

Tableau n°7 : Comparaison des tonnages collectés entre 2007 et 2013

Année	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Tonnage OM	5 512.77	5 607.10	5 792.49	5 921.06	6 044.52	6 255.72	6 418.44

Figure n°4 : Evolution des tonnages collectés depuis 2007



2. Le traitement des déchets ménagers résiduels

Cette compétence est exercée par le Conseil général de la Mayenne depuis le 1^{er} janvier 2003.

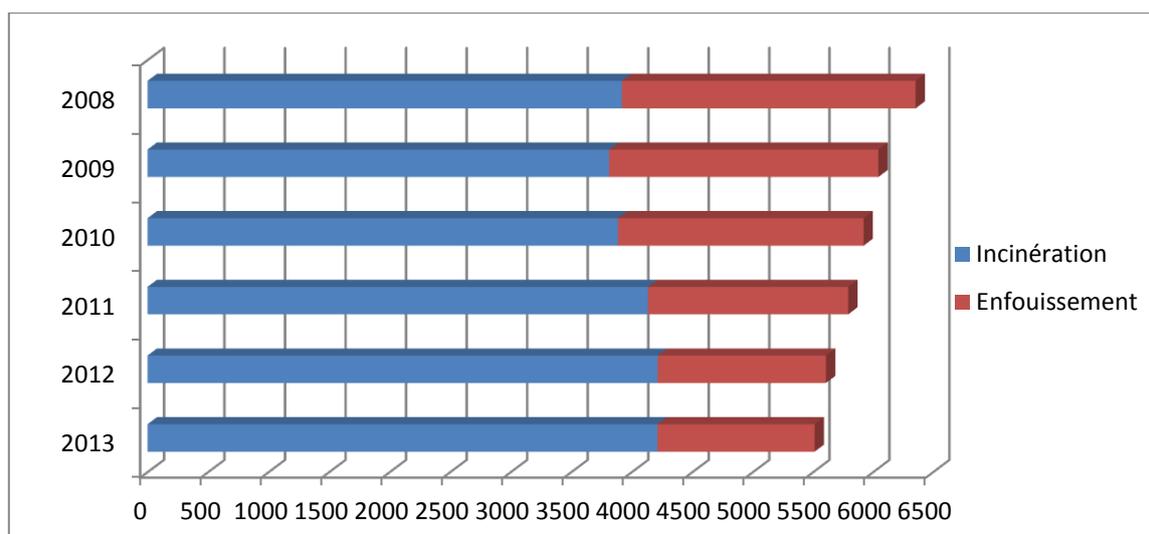
Les déchets ménagers et assimilés résiduels collectés sur le territoire des Coëvrons sont emmenés au quai de transfert de Chammes.

Du quai de transfert, ces déchets sont orientés vers le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Mézerolles ou au Centre de Valorisation Energétique des Déchets (CVED) de Pontmain.

Tableau n°8 : Traitement des DMA collectés depuis 2008

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnage OM	6 255.72	6 044.52	5 921.06	5 792.49	5 607.10	5 512.77
<i>Incineration au CVED de Pontmain</i>	3 819.40 (61%)	3 814.34 (63%)	3 887.18 (65.7%)	4 134.24 (71.4%)	4 214.25 (75.2%)	4 211.79 (76.4%)
<i>Enfouissement au CSDU2 de Changé</i>	2 436.32 (39%)	2 230.18 (37%)	2 033.88 (34.3%)	1 658.25 (28.6%)	1 392.85 (24.8%)	1 300.98 (23.6%)

Figure n°5 : Evolution de la part d'enfouissement



a) Enfouissement à Mézerolles (Groupe Séché à Changé)

C'est un mode de traitement des déchets ménagers par stockage dans des alvéoles.

Une installation de stockage doit offrir le maximum de garanties pour la préservation de l'environnement. Etant donné le caractère toxique et polluant de certains déchets, un centre de stockage a pour objectif : de supprimer toutes les interactions entre l'eau et les déchets, d'éviter la pollution du milieu naturel par les lixiviats (liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers une zone de stockage de déchets) et de limiter le rejet de gaz polluants dans l'atmosphère.

On distingue 3 catégories de centres de stockage : classe 1, classe 2 et classe 3. Ils sont classés en fonction de la dangerosité des déchets déposés. Le centre de stockage de classe 1 reçoit les déchets les plus dangereux et celui de classe 3, les moins nocifs. Les déchets des ménages sont eux, déposés en centre de stockage de classe 2.

▪ La valorisation du biogaz

En l'absence d'oxygène, les déchets enfouis fermentent et produisent du biogaz. Il est composé de 40 à 60% de méthane et de 35 à 50% de dioxyde de carbone. Naturellement, le biogaz est produit dans les marais (c'est ce qui est à l'origine des phénomènes de feux follets).

Les techniciens parviennent à capter le biogaz des centres de stockage. Celui-ci est ensuite valorisé sous forme de chaleur ou d'électricité. C'est le cas en Mayenne, du groupe Séché Environnement. Ce centre de stockage produit 3 000 m³/h de biogaz. Celui-ci est réutilisé pour sécher le fourrage de 300 agriculteurs (CODEMA). L'excédent est utilisé pour produire de l'électricité.

b) Incinération au CVED de Pontmain

Il s'agit d'un mode de traitement des déchets ménagers et assimilés par combustion à haute température, 850 °C, dans des fours prévus à cet effet. L'énergie produite par la combustion peut être récupérée sous forme d'électricité ou de vapeur. On appelle cela l'incinération avec valorisation énergétique. Cette électricité, ou vapeur, est ensuite réutilisée pour le chauffage urbain ou pour des activités industrielles.

▪ **L'incinération en Mayenne**

En Mayenne, nous disposons depuis 1984, d'un centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) sur la commune de Pontmain.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil Général de la Mayenne est propriétaire de l'usine. Elle est gérée par la société SMECO (filiale du groupe AGRIAL).

La chaleur produite par l'incinération est valorisée sous forme de vapeur. Les gaz produits réchauffent l'eau pour produire de la vapeur sous pression (140 000 tonnes par an). 71% de la vapeur produite est ensuite acheminée dans des canalisations vers la laiterie voisine qui l'utilise pour le séchage de lait en poudre. Grâce à la récupération d'énergie, 6 600 tonnes de fuel sont économisées. Ensuite la vapeur se refroidit, se transforme à nouveau en eau et revient par les canalisations jusqu'à la chaudière où un nouveau cycle commence.

L'usine de Pontmain produit 13 000 à 16 000 tonnes de mâchefers par an, et 1 430 tonnes de métaux. Ces métaux sont recyclés et les mâchefers réutilisés sur les chantiers de travaux publics après maturation.

Les fumées sont traitées à la sortie de la chaudière. On y ajoute des réactifs qui vont capter les éléments dangereux ; un filtre piège l'ensemble de ces éléments. Les poussières ainsi récupérées sont appelées Résidus d'Épuration des Fumées Issues de l'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM). 2 100 tonnes par an sont ainsi traitées (centre de stockage de classe 1). Ce sont les seuls résidus non valorisables. Les fumées rejetées dans l'atmosphère sont donc propres.

Ainsi sur 1 tonne de déchets entrants dans le centre, 95 % est valorisée (vapeur, mâchefer, métaux) et seulement 5 % finira en centre d'enfouissement (REFIOM).

D. Les emballages ménagers recyclables

1. La collecte sélective des déchets recyclables

La collecte sélective des déchets recyclables a été mise en place sur les Coëvrons en 1995. La Collectivité a signé un contrat avec Eco-Emballages en décembre 1994 et est passé au barème E au 1^{er} janvier 2011.

Il a été choisi la collecte **en apport volontaire** avec des points aménagés comportant, en général, trois conteneurs :

les corps creux (CC) :
flaconnages plastiques,
métaux, briques
alimentaires



le verre (V) :
flaconnages en
verre

les corps plats (CP) :
journaux-magazines, cartonnettes

Fin **2013**, il existait **80 Points d'Apport Volontaire (PAV)** accessibles à tous les habitants du territoire de la CC des Coëvrons, un PAV par commune au moins, et selon la taille de la commune, des PAV supplémentaires sont ajoutés :

- 90 pour les corps plats : 1 pour 312 hbts
- 100 pour le verre : 1 pour 281 hbts
- 93 pour les corps creux : 1 pour 302 hbts

Des PAV (14) sont également présents dans un certain nombre d'établissements professionnels (restaurants, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpital...).

Une entreprise assure la collecte et le tri des matériaux au niveau de ces Points d'Apports Volontaires : la **Société Normande de Nettoyement (SNN)**, basée à Arçonnay (72). Tous les déchets recyclables, collectés sur le territoire sont dirigés vers le centre de tri de la SNN, à Arçonnay. Des sondages sont effectués régulièrement, afin de déterminer la composition des conteneurs.

RESULTATS

En **2013**, les tonnages de la collecte sélective des emballages ménagers, d'un volume global de **1 911.38** tonnes soit 68.14 kg/hab., **ont diminué de 1 %** par rapport à **2012**.

On constate une hausse des tonnages collectés pour les emballages plastiques, métalliques et les briques alimentaires et les cartons (avec notamment 18 tonnes de cartons collectés au niveau des bornes cartons installés en avril 2013 sur Bais, Evron, Ste Suzanne, St Pierre sur Orthe, Torcé Viviers en Charnie et Vaiges) et une baisse des tonnages collectés pour les autres matériaux.

Concernant les communes collectées via des CSE pour les OM, les tonnages collectés pour les emballages recyclables sont plus élevés : 832.17 tonnes soit 72.58 kg/hab (852.34 tonnes soit 74.69 kg/hab en 2012)

Tableau n°9 : Résultats de la collecte sélective en apport volontaire

Matériaux	Tonnages avant tri (tonnes)		Evolution 2012/2013
	2012	2013	
Verre	924.90	908.77	- 1.7%
Corps Plats	757.27	722.91	- 4.5%
Conteneurs ECO DI	15.99	34.10	+ 113%
Corps Creux	231.69	245.61	+ 6%
TOTAL	1 929.83	1 911.38	- 1%

2. Le traitement des déchets recyclables

▪ LE VERRE : Flaconnages en verre

Aucun tri n'est effectué sur le conteneur à verre : le matériau est directement dirigé vers le repreneur, la société OI Manufacturing. Il a été collecté 908.77 tonnes de flaconnages en verre en 2013.

Après de nombreuses années de baisse et une année hausse en 2012, les tonnages collectés baissent à nouveau de 1.7% environ en 2013, pour atteindre 32.40 kg/hab.



▪ Les Corps Plats

JOURNAUX/MAGAZINES/REVUES/PUBLICITE/CARTONS

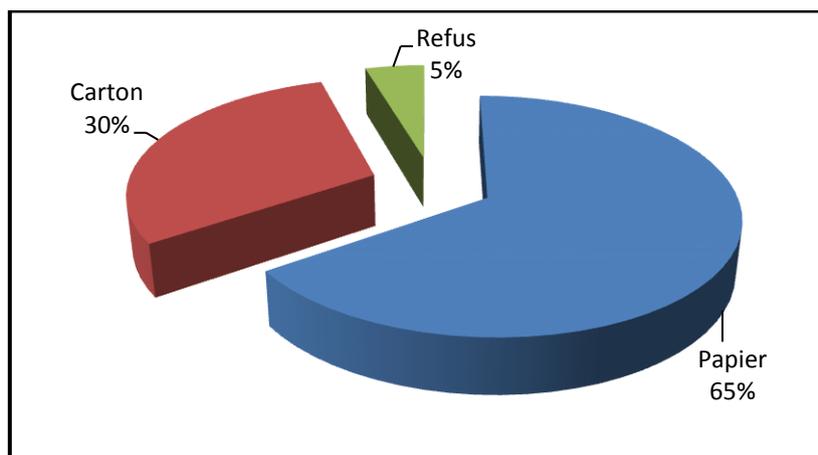
Tableau n°10 : Composition du conteneur à corps plats



Corps plats	2012	2013	Δ
Papier	451.58	537.01	+18.9%
Carton	226.66	246.62	+8.8%
Refus de process réaffecté	54.95	37.52	-31.7%
	66.72	51.88	
	-11.77	-14.36	
TOTAL	733.19	821.15	+12%

Au niveau des corps plats, les tonnages sont en hausse de 12% par rapport à 2012, principalement due à une forte baisse de 31.7% des refus de tri sur ces matériaux. Les refus de tri représentent 5% du tonnage collecté contre 7% en 2012.

Figure n°6 : Composition du conteneur corps plats



- **LES CORPS CREUX** Flaconnages plastiques/Briques alimentaires/Emballages métalliques

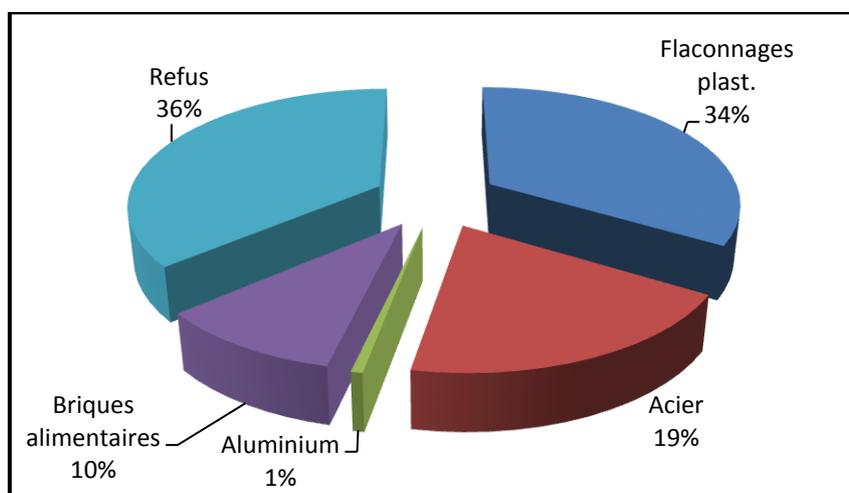
Tableau n°11 : Composition du conteneur à corps creux



Corps creux	2012	2013	Δ
Flaconnages plast.	67.07	79.85	+19.1%
<i>PET clair</i>	41.30	48.51	
<i>PET foncé</i>	8.28	10.45	
<i>PEHD</i>	17.49	20.88	
Acier	45.39	46.17	+1.7%
Aluminium	2.68	1.51	-43.7%
Briques alimentaires	19.28	24.12	+25.1%
Refus	91.14	86.30	-5.3%
<i>de process</i>	89.88	61.06	
<i>réaffecté</i>	1.26	25.24	
TOTAL	225.55	237.95	+5.5%

Tous les tonnages des corps creux ont augmenté en 2013, excepté l'aluminium mais les quantités restent minimales. Les tonnages de refus ont diminué de 5.3% et représentent 36% des tonnages collectés contre 40% en 2012.

Figure n°7 : Composition du conteneur corps creux



- BILAN DU RECYCLAGE

Tableau n°12 : Bilan du recyclage en 2013

Matériaux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ratio (kg/hab/an)
Verre	924.32	901.90	903.86	881.29	924.90	908.77	32.40
Journaux Magazines	601.92	537.11	532.04	557.11	451.58	537.01	19.14
Cartons Cartonnettes	117.77	201.35	203.52	184.37	226.66	246.62	8.80
Acier	29.44	40.01	42.17	47.16	45.39	46.17	1.65
Aluminium	0.77	1.0	1.06	1.31	2.68	1.51	0.54
Briques alimentaires	16.32	18.58	16.06	23.30	19.28	24.12	8.60
Flaconnages Plastiques	69.53	79.31	77.60	78.86	67.07	79.85	2.85
<i>PET clair</i>	42.59	49.69	48.34	46.72	41.30	48.51	1.73
<i>PET foncé</i>	8.05	8.66	8.35	9.31	8.28	10.45	0.37
<i>PEHD</i>	18.89	20.97	20.89	22.83	17.49	20.88	0.74
TOTAL CS hors refus	1 760.07	1 779.32	1 776.31	1 773.40	1 737.56	1 844.05	65.74
Cartons déchèterie	236.39	244.67	246.97	233.31	219.90	219.37	7.82
TOTAL CS HR + cartons	1 996.46	2 023.99	2 023.28	2 006.71	1 957.46	2 063.42	73.56
Refus	80.54	96.33	111.30	135.45	146.09	123.82	4.41
<i>Corps plats</i>	42.18	35.70	30.65	68.53	54.95	37.52	1.34
<i>Corps creux</i>	38.36	60.63	80.65	66.92	91.14	86.30	3.07
TOTAL avec refus	2 077.00	2 120.32	2 134.58	2 142.16	2 103.55	2 187.24	77.97

Au bilan, malgré des tonnages collectés stagnants, les tonnages triés sont en hausse de 6.1%. A noter une diminution importante des refus de tri de 15.2% en 2013 après plusieurs années de hausse : ils représentent 5.7% des tonnages globaux (contre 7% en 2012). Les actions de communication réalisées en 2013 (passage en porte à porte des ambassadeurs du tri pour rappeler les consignes de tri, animations lors des foires et manifestations sur les Coëvrans, modification de la signalétique sur les conteneurs...) ont fait leurs effets.

E. Les déchèteries

Sur le territoire existent 4 déchèteries (Bais, Montsûrs, Chammes, Evron). Dans ces espaces gardiennés, les usagers peuvent apporter les déchets ménagers qui ne peuvent pas être mis à la collecte traditionnelle des déchets ménagers, du fait de leur volume ou de leur toxicité (déchets verts, cartons, encombrants, bois, gravats, ferrailles, déchets spéciaux, D3E).

1. La collecte des déchets en déchèterie

En 2013, le tonnage correspondant s'est élevé à 7 528,73 tonnes, soit 268,39 kg par habitant, et une augmentation de 3,6% par rapport à 2012.

Tableau n°13a : Tonnages globaux collectés en déchèteries

Matériaux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Δ
Encombrants	1 524,72	1 798,42	1 880	2 025,12	2000,50	2042,90	+2%
Bois	273,28	202,31	199,90	224,65	245,05	326,15	+33%
Ferrailles	331,22	390,40	393,59	333,39	313,12	324,90	+4%
Cartons	236,39	244,67	246,97	233,31	219,90	219,37	/
Gravats	1 691,98	1 713,78	1 630,45	1 858,99	1 793,03	2 003,56	+12%
Déchets verts	2 161,98	2 141,77	1 839,49	2 324,40	2 393,45	2 308,78	-4%
DMS	82,98	93,52	84,22	90,85	99,88	98,48	-1%
D3E	122,67	102,03	128,3	170,40	192,98	204,59	+6%
TOTAL	6 425,22	6 686,90	6 402,92	7 261,11	7 257,90	7 528,73	+4%
Emmaüs					20,32	23,33	+15%
Le Relais					81,29	81,32	/
Nespresso					0,15	0,24	/

Tableau n°13b : Détail par déchèterie

	Evron	Montsûrs	Bais	Chammes	2013	Ratio (kg/hab/an)
Encombrants	1 023,88	383,60	287,40	348,02	2 042,90	72,83
Bois	201,18	57,38	36,40	31,19	326,15	11,63
Ferrailles	158,16	64,14	45,70	56,90	324,90	11,58
Gravats	1 130,12	388,98	235,08	249,38	2 003,56	71,43
Déchets verts	1 490,10	504,66	314,02	0,00	2 308,78	82,31
Cartons	131,92	37,40	22,51	27,54	219,37	7,82
DMS	46,36	22,37	15,03	14,71	98,48	3,51
DEEE	111,702	36,66	25,072	31,155	204,59	7,29
TOTAL	4 293,42	1 495,19	981,22	758,90	7 528,73	268,39
Emmaüs	14,34	6,24	2,75	0	23,33	0,83

A noter :

Augmentation importante des tonnages collectés pour le bois, les gravats et le réemploi avec Emmaüs

Augmentation modérée pour les encombrants, la ferraille et les D3E.

Diminution des tonnages collectés pour les déchets verts

Stabilité des tonnages pour les cartons, les DMS, les TLC avec Le Relais.

▪ Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Tableau n°14 : Résultats de la collecte pour les DMS

	Peintures, solvants...	Phyto	DTQD	Produits non identifiés	Aérosols	Batteries
2013	32.96	1.46	1.91	4.24	3.25	10.18
2012	33.07	1.38	1.75	3.04	3.02	9.87
2011	28.09	0.82	1.18	1.68	2.43	8.86
2010	26.99	0.71	0.97	2.95	2.38	16.18
2009	26.38	0.58	1.16	2.03	1.85	19.18
2008	24.98	0.99	1.89	2.39	1.79	12.12
2007	21.58	0.45	3.11	1.31	1.99	10.71

	Huiles végétales	Filtres à huile	Emballages souillés	Piles	Huiles moteur	TOTAL
2013	0.80	1.92	24.15	3.93	13.69	98.48
2012	2.24	1.17	24.59	6.35	13.39	99.88
2011	1.35	2.18	21.14	6.00	17.14	90.85
2010	0.71	3.40	20.18	5.43	9.30	88.44
2009	3.62	2.03	19.01	4.70	12.98	93.52
2008	1.79	2.05	17.52	5.48	11.98	82.98
2007	1.52	2.66	15.25	5.98	11.02	75.59

Cette année, les tonnages ont diminué de 1.4%, après plusieurs années d'augmentation. Cette baisse est remarquée pour les peintures (-0.3%), les huiles végétales (-64%), les emballages souillés (-1.8%) et les piles (-38%). Les autres déchets augmentent légèrement.

▪ Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE/D3E)

Cette collecte a été mise en place sur les Coëvrans en 2005, avec une collecte seulement des écrans et des petits appareils électroniques dans un 1^{er} temps, via un prestataire privé.

En 2007, une filière s'est mise en place avec deux éco-organismes Recylum pour les lampes usagées et Ecologic pour le reste (écrans, petits appareils en mélange, gros électroménagers froids et hors froids). Dès lors, la collecte et le traitement étaient pris en charge par les éco-organismes. Au niveau du département de la Mayenne, la collecte est réalisée par le réseau Envie53.

Depuis, les déchèteries ont été équipées de caissons maritimes 30 m³ pour stocker à l'abri les D3E.

Les quantités collectées en 2013 ont progressé de 6% par rapport à 2012.

Tableau n°15 : Résultats de la collecte pour les DEEE

DEEE	GEM HF	GEM F	PAM	Ecrans	Néons	TOTAL	En kg/hab.
2013	50.136	34.787	69.388	49.567	0.711	204.589	7.29
2012	45.426	33.092	63.408	50.537	0.504	192.967	6.92
2011	32.75	32.393	53.382	51.234	0.637	170.396	6.11
2010	1.258	31.821	42.236	52.454	0.526	128.295	
2009	2.893	30.478	31.766	36.372	0.519	102.028	
2008	22,486	27,280	32,807	39,704	0,392	122,669	
2007	22,582	9,785	16,622	31,835	0,518	81,342	

GEM HF : gros électroménager hors froid (gazinière, lave-linge...)

GEM F : gros électroménager froid (réfrigérateur, congélateur...)

PAM : petits appareils en mélange (aspirateurs, cafetière, sèche-cheveux...)

▪ Les encombrants réutilisables en partenariat avec Emmaüs 53

L'origine du projet : modification des comportements, regain d'intérêt du marché de l'occasion, lutte contre le gaspillage, augmentation du coût des déchets pour les collectivités en compétence.

Les partenariats

- Des conteneurs maritimes subventionnés par le Conseil Général de la Mayenne et l'ADEME
- Un soutien pour la communication sur les aspects sociaux et environnementaux du projet.
- Un poste de salarié coordinateur de l'activité (interlocuteur privilégié des collectivités et des responsables de site, chargé de l'accompagnement, de la formation des gardiens de déchetteries et du suivi départemental des quantités réemployées). Le poste est cofinancé pendant 5 ans par le Conseil Régional dans le cadre d'un Emploi Tremplin.

En contrepartie pour les collectivités

- Une baisse des quantités de déchets encombrants qui permet aux collectivités de réaliser des économies sur le traitement de leurs déchets.
- Dans le cadre de conventions d'une durée de 5 ans, une participation à un projet qui lutte contre le gaspillage, qui contribue à la protection de l'environnement et à la solidarité.

Début de la collecte : juillet 2009 - 2 conteneurs maritimes (Evron / Montsûrs).

Ce dispositif a été étendu aux déchèteries de Bais et Chammes en fin d'année 2012.

En complément des collectes à domicile et des apports volontaires sur les sites Emmaüs, les particuliers peuvent dorénavant déposer, pendant les horaires d'ouverture des déchèteries et sous les conseils des gardiens de déchèterie : Vaisselle, Bibelots, Livres, Jouets, Mobilier, Matériels de Bricolage et de Jardinage, Matériaux de construction, ...

Seuls les objets réemployables sont acceptés. Suivant le type d'objet (meuble, électroménager, brocante,...) les critères d'estimation du bon état et de l'état de fonctionnement varient.

Les objets sont collectés régulièrement par les compagnons qui peuvent refuser des objets. La mise au rebut est expliquée et partagée entre les compagnons et les gardiens qui orientent alors les objets vers la benne de déchets adéquate.

Tableau n°16 : résultats de la collecte des encombrants « Emmaüs »

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnage collecté	8.24	10.55	12.40	20.32	23.33

Détail des encombrants collectés par « Emmaüs »

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	TOTAL
Caisses livres	10	10	13	15	7	8	18	21	16	16	12	30	176
Caisses jouets	6	5	3	8	16	8	14	9	7	6	5	7	94
Caisses vaisselles	21	18	17	21	25	44	28	21	23	24	24	14	280
Caisses bibelots	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petits meubles	11	11	11	16	25	11	15	12	13	10	17	11	163
Gros meubles	0	4	7	1	6	3	4	1	9	4	2	2	43
Matelas, sommiers	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	4
Tapis	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	6
Vélos & poussettes	2	5	9	5	16	4	11	10	1	5	9	0	77

Outillage/quincaillerie /jardinage/loisirs extérieurs	1	0	1	0	8	1	5	3	1	5	1	0	26
Machines thermiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAM - Petits D3E	10	9	5	5	15	8	10	9	8	5	11	12	107
GEM Froid	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
GEM Hors Froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	8	7	17	9	6	7	9	12	11	6	13	10	115
REFUS Ecrans	0	0	3	0	0	0	1	0	1	0	0	0	5
Poids net	1 360	1 660	2 080	1 280	2 580	1 340	2 500	1 960	2 180	2 300	2 090	2 000	23 330

- **Les capsules de café « Nespresso »** : 240 kg (150 kg en 2012)

En partenariat avec Collectors

2. La fréquentation des déchèteries

Près de 120 000 personnes ont fréquenté l'ensemble des déchèteries de la CC des Coëvrans en 2013, soit 1.4% de moins qu'en 2012.

68% de ces personnes sont allées à la déchèterie d'Evron, 16% à la déchèterie de Montsûrs, 10% à la déchèterie de Bais et 6% à la déchèterie de Chammes.

Tableau n°17 : Fréquentation des déchèteries en 2013

	Evron	Chammes	Bais	Montsûrs	TOTAL
Minimum	3 761 (Janvier)	310 (Janvier)	506 (Janvier)	1 013 (Janvier)	/
Maximum	9 209 (Août)	1 164 (Août)	1 818 (Août)	2 256 (Juillet)	/
TOTAL	80 901	7 353	12 413	19 296	119 963
Répartition	68%	6%	10%	16%	
Δ 2013/2012	-0.4%	-17.3%	-0.5%	+1.6%	-1.4%
Heures d'ouverture	1 955	947	947	1 052	4 901
Nb personnes / h	41	8	13	18	24
2012	81 258	8 890	12 473	18 984	121 605
2011	81 147	9 235	12 523	20 687	123 592
2010	73 486	5 751	10 859	18 733	108 829
2009	72 128	8 413	11 069	19 434	111 044
2008	65 085	8 357	10 178	17 424	101 044

3. Le traitement des déchets issus des déchetteries

Il existe plusieurs filières de traitement pour les déchets issus des déchetteries :

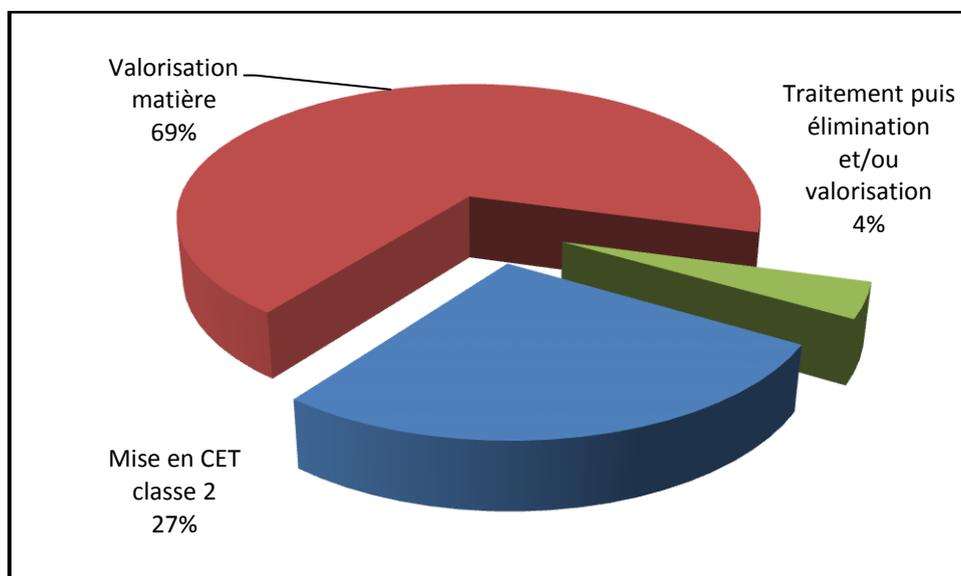
Type de traitement	Matériaux	Tonnages 2013		Prestataire	Exutoire
Mise en CET classe 2	ENCOMBRANTS	2 042,90	27,05%	Séché	CSDU de Changé
Valorisation matière	CARTONS	219,37	2,90%	Séché	Site de Laval Site d'Arçonnay
	GRAVATS	2 003,56	26,53%	Régie	Site de Chammes
	DECHETS VERTS	2 308,78	30,57%	Régie	Site de Chammes

	FERRAILLES	324,90	4,30%	Passenaud	Site de Laval
	BOIS	326,15	4,32%	SEP Valorisation	Site de Sées
	ENCOMBRANTS réemployables	23,33	0,31%	Emmaüs 53	Site de Villiers Charlemagne
Traitement puis élimination et/ou valorisation	DMS	98,48	1,30%	Chimirec	Site de Javené
	DEEE	204,59	2,71%	OCADEEE	Site de Laval (Envie53)
Incinération sans valorisation	DECHETS DE SOINS		0,00%	Acomex	CVED du Mans (SEC 72)
TOTAL		7552,06	100,00%		

Taux de valorisation matière : 69%

Mise en CSDU classe 2 : 27%

Figure n°8 : Devenir des déchets collectés en déchèterie



F. Les autres collectes de déchets

1. Les déchets de soins des particuliers

La collecte de ces déchets existe depuis le 1^{er} janvier 2006 et vise à collecter les **piquants-coupants** produits par les ménages et les personnes en automédication, sur le territoire des Coëvrons.

Des collecteurs de 1 litre à usage unique sont mis à disposition par la Collectivité dans les 8 pharmacies du territoire (4 à Evron, 1 à Bais, 1 à Montsûrs, 1 à Vaiges et 1 à Sainte Suzanne). La distribution des collecteurs aux patients est réalisée par les pharmaciens. Ils ont alors pour mission d'expliquer la filière mise en place sur le territoire. Le retour des collecteurs pleins se fait en déchèterie par les utilisateurs avec une périodicité trimestrielle. La collecte et l'élimination des collecteurs sont effectuées par le prestataire choisi par la Collectivité (Acomex) qui doit remettre un bordereau de suivi des déchets à l'agent de déchèterie au moment de la collecte. Les patients peuvent alors reprendre un collecteur lors de leur prochaine visite en pharmacie.

Tableau n°18 : Résultats de la collecte pour les DSP

	2010	2011	2012	2013
Qté de collecteurs distribués	340	445	606	465
Qté de cartons collectés	25 cartons soit 500 collecteurs environ	28 cartons 560 collecteurs environ	29 cartons soit 580 collecteurs environ	30 cartons soit 600 collecteurs environ

Le nombre de collecteurs distribués a diminué de 23% et le nombre de collecteurs récupérés a peu augmenté (3.4%).

Une incertitude existe sur le nombre exact de collecteurs retournés en déchèterie. Les cartons servant à la collecte peuvent en contenir entre 15 et 20, selon le volume du collecteur déposé. Il a en effet été constaté le retour de collecteurs « étrangers » en déchèterie, c'est-à-dire de collecteurs non distribués par les Coëvrans, collecteurs qu'il est difficile de refuser par ailleurs.

Nouveauté 2013 :

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le décembre 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI).

Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto traitement (PAT).

L'association DASTRI créée le 8 février 2012 rassemble 37 entreprises adhérentes ou en cours d'adhésion. Elles représentent la quasi-totalité du périmètre concerné par la réglementation et ont choisi de mettre en place un système global, mutualisé et optimisé pour les patients en auto-traitement sur l'ensemble du territoire

L'activité de l'éco-organisme DASTRI s'articulera autour des principales missions ci-dessous :

1. La mise à disposition gratuite de contenants spécifiques appelés « boîtes à aiguilles » (BAA)
2. La collecte et l'élimination de ces BAA.
3. L'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.

DASTRI invite les collectivités qui ont mis en place une distribution de BAA à écouler les stocks restants le plus rapidement possible. DASTRI doit accepter tous types de conditionnement dans le dispositif de collecte pendant la première année d'agrément et jusqu'à la fin de l'année 2013.

Depuis octobre 2013, la Collectivité ne fournit plus de collecteurs d'1 litre. Désormais, les pharmacies se fournissent en collecteurs auprès de Dastri.

En application du cahier des charges, les 3 critères sont : un minimum de 5 000 PDC au niveau national, 1 PDC pour 50 000 habitants et 1 PDC à moins de 15 km pour les PAT. DASTRI dispose de 9 mois pour mettre en place le réseau de collecte. Dans le cas où le réseau ne serait pas complet en octobre, les préfets seront saisis pour désigner les PDC complémentaires parmi les profils cités par les textes (LBM/ PUI / Pharmacies d'officine).

Fin 2013, les 4 pharmacies d'Evron ont adhéré et sont indiquées comme points de collecte sur le site internet Dastri. Quant aux autres pharmacies, voici la situation :

- La Pharmacie de Sainte Suzanne ne souhaite pas devenir point de collecte par manque de place. Elle distribue encore des boîtes ACOMEX (ex-fournisseur de la 3C).
- La pharmacie de Bais ne souhaite pas devenir point de collecte. Elle commande des boîtes sur le site de DASTRI et ne rencontre pas de difficultés particulières.
- La pharmacie de Montsûrs souhaite devenir point de collecte mais rencontre des difficultés avec DASTRI. Elle n'a pas de retour de leur part.
- La pharmacie de Vaiges a également fait la demande pour être point de collecte et se trouve actuellement sur liste d'attente, alors qu'elle remplit le critère à savoir :
 - Un point de collecte tous les 15 kms (cf Arrêté du 1^{er} février 2012 pris en application des articles R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du code de la santé publique)

En attendant que la situation se débloque et de manière à avoir un service équitable sur le territoire pour les usagers, les collecteurs peuvent encore être déposés en déchèterie.

2. La collecte des encombrants à domicile

Cette collecte a été mise en place au 1^{er} janvier 2009. Il s'agit d'une collecte à domicile, pour les **encombrants seulement** (matelas, meubles, moquettes, etc.). Une participation forfaitaire est demandée à l'usager, s'élevant à 30 € par trajet, quelle que soit la distance et la quantité. Ce service fonctionne sur simple appel.

Tableau n°19 : résultats de la collecte à domicile des encombrants

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'interventions	4	2	24	7	8
Montant forfaitaire perçu	120	60	720	210	240

3. La collecte des textiles via Le relais

Eco TLC est l'éco-organisme pour la collecte des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC). Il est en place depuis fin 2008 et agréé depuis 2009. Les inscriptions des collectivités sont ouvertes depuis décembre 2010.

Les soutiens versés par cet organisme sont de 0,10 € par habitant, sous réserve qu'un point de collecte soit installé pour 2000 habitants.

Fin de l'année 2013, le territoire des Coëvrons comptait 24 bornes de collecte des TLC en partenariat avec Le Relais Bretagne. Elles sont réparties en 19 points de collecte, soit 1 borne pour 1 480 habitants environ.

En 2013, il a été collecté **81,32 tonnes** de TLC (81,29 tonnes en 2012).

G. Bilan sur l'ensemble des déchets collectés sur le territoire

Les tonnages globaux de déchets collectés sur la CC des Coëvrans sont stables par rapport à 2012 (+ 1,07%) et représentent aujourd'hui 533,06 kg par habitant et par an.

Tableau n°20 : Bilan au niveau des tonnages collectés sur les Coëvrans en 2013

	Collecte sélective		Collecte résiduelle		Déchetteries		TOTAL
2006	1 899.45	14.22%	6 368.61	47.67%	5 090.52	38.11%	13 358.58
2007	1 952.36	13.43%	6 418.44	44.14%	6 170.74	42.44%	14 541.54
2008	1 880.94	12.92%	6 255.72	42.97%	6 425.21	44.11%	14 561.87
2009	1 885.15	12.88%	6 044.52	41.33%	6 695.75	45.78%	14 625.42
2010	1 909.32	13.41%	5 921.06	41.59%	6 407.14	45.00%	14 237.52
2011	1 903.84	12,73%	5 792.49	38,73%	7 261,11	48,54%	14 957,44
2012	1 929.83	13.04%	5 607.10	37.90%	7 257.89	49.06%	14 794.82
2013	1 911.38	12.78%	5 512.77	36.87%	7 528.73	50.35%	14 952.88
Tonnage (kg/hab.)	68.14		196.53		268.39		533,06

H. La prévention des déchets

1. Sensibilisation du grand public

Favoriser les interventions dans manifestation ou l'on ne s'attend pas à parler des déchets. Intervention ludique et non culpabilisante, il s'agit de donner des trucs et astuces simples pour réduire les déchets de consommation au quotidien.

Bilan de l'action :

L'action a été menée par l'animatrice du programme de prévention

Les 13 et 14 septembre 2013 : « Journées du Patrimoine » à Sainte Suzanne : 330 personnes sensibilisées. Le stand était mutualisé avec David Madiot sur les espaces naturels.

Le 22 novembre 2013, lors de la remise des prix des maisons fleuries à Montsûrs. 180 personnes sensibilisées.

2. Sensibilisation des enfants aux éco-gestes, au tri et au compostage

Description de l'opération :

Les animations sont réalisées en partenariat avec Mayenne Nature Environnement et Synergie. Ainsi, les scolaires des Coëvrans sont sensibilisés à l'environnement qui les entoure.

Les cycles d'animation se déroulent sur plusieurs ½ journées par classe, ce qui permet à l'animateur d'assurer un suivi et la mise en place d'une évaluation en fin de projet. Depuis la rentrée 2013 les animations sont intégrées dans le projet d'école afin que les gestes soient adoptés par le plus grand nombre et servent de vitrine sur le territoire.

L'animatrice du programme propose aux écoles qui le souhaitent, une visite en déchèterie pour compléter les animations. Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes dans leur rôle de futur consommateur responsable,
- Agir sur les consommations d'achat pour consommer autrement,
- Réduire à la source la quantité de déchets produits,
- Responsabiliser les jeunes aux gestes respectueux de l'environnement,
- Aborder la question de l'environnement sous un angle concret et quotidien,
- Responsabiliser les jeunes sur le devenir des déchets,
- Faire découvrir les solutions actuelles de valorisation des déchets.

Bilan de l'action :

Sur l'année scolaire 2013/2014, ce sont 471 enfants qui ont bénéficié d'une animation MNE ou Synergies dans le cadre du PEEDD.

3. Le compostage individuel

1. Description de l'opération

L'opération a commencé en 2004, avec la distribution de 492 composteurs de 320 litres auprès des habitants du territoire, moyennant une participation financière de 15 € de l'habitant intéressé.

L'opération est renouvelée d'année en année depuis 2005, avec la mise à disposition de composteurs de volumes différents : 320 litres et 800 litres.

Des kits d'agrandissement du composteur de 320 litres à 800 litres étaient aussi disponibles. Une participation financière est toujours demandée au particulier intéressé (15 € pour le 320 litres et 30 € pour le 800 litres).

2. Etat de la distribution au 31 décembre 2013

Au cours de l'année 2013, il a été distribué sur l'ensemble du territoire, 59 composteurs de 320 litres, 24 composteurs de 800 litres.

Depuis 2004, plus de 1760 composteurs ont ainsi été distribués sur l'ensemble du territoire. Plus de 1 000 foyers sont concernés par cette opération.

Tableau n°21 : récapitulatif de la distribution des composteurs depuis 2004

Composteurs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
320 litres	492	141	90	25	3	99	87	45	47	59	1088
800 litres		119	89	41	1	99	48	16	31	24	468
400 litres				25	106	13					144
600 litres				36	14						50
TOTAL	492	260	179	127	124	211	135	61	78	96	1763

4. Compostage partagé

Proposer aux habitants d'immeubles, une possibilité de composter les biodéchets.

Une enquête a été réalisée, au mois d'avril, pour évaluer le potentiel de personnes souhaitant s'engager dans cette démarche.

Suite à l'enquête, 54 foyers (sur les 73 interrogés) souhaitaient composter.

Aujourd'hui ce sont 37 foyers qui compostent, le premier composteur a été fermé au mois de décembre. Les habitants gèrent eux-mêmes les composteurs, le service espaces verts de la ville amène le broyat ou les feuilles mortes suite à notre appel.

5. Distribution Stop-Pub

L'opération a commencé en 2006, des autocollants sont disponibles dans les mairies du territoire de la 3C.

En 2013, 545 autocollants ont été distribués dans les mairies. La Poste estime que 14% de la population des Coëvrans serait équipée d'un stop pub.

6. Sensibilisation au Réemploi.

En partenariat avec Emmaüs, sensibiliser les enfants au réemploi.

- Mise en place de fiches actions pour les ALSH de la 3C.
- Animation Graff lors de chantiers argent de poche

Bilan de l'action :

Réalisation d'un sapin de Noël, avec uniquement des matériaux récupérés. Sensibilisation de 30 enfants à l'ALSH de Voutré.

Identification du Caisson sur la déchèterie de Montsûrs. 8 jeunes sensibilisés.

7. Animation Paillage et compostage

En lien avec le CG53, un animateur intervient sur une demi-journée. La communication de cette animation est réalisée sur tout le territoire des Coëvrans.

Sensibiliser les habitants à l'intérêt de pailler les plantes potagères et de composter les déchets organiques.

Bilan de l'action :

Cette animation s'est déroulée lors des Journées du patrimoine, à Sainte Suzanne, 15 personnes ont été sensibilisées. Le mauvais temps de cette journée explique le peu de personnes sensibilisées.

8. Eco-exemplarité

Description de l'action :

En concertation avec les personnes travaillant dans chaque structure concernée, mettre en place des actions de prévention et de tri adaptées aux fonctionnements des structures.

Objectifs de l'action

Sensibiliser les agents de la 3C à la réduction des déchets, mettre en place des gestes au quotidien pour réduire la part de déchets mais également la consommation de fourniture et énergétique.

Une enquête a été réalisée en collaboration avec Gaël Piedoie, en charge du PCET, au mois de septembre. 131 agents sur les 216 ont répondu au questionnaire. Un programme d'action va être établi courant 2014, pour la mise en place des gestes.

9. Réduction du papier dans les OM des Commerçants

Suite à une rencontre des commerçants des rues principales d'Évron, le constat a été fait que du papier allait dans les ordures ménagères. L'idée était de trouver une solution pour aider les commerçants à mieux trier leurs déchets.

Nous avons rencontré le responsable d'Alternatri, association d'insertion Mayennaise, qui propose une prestation de collecte des papiers et pouvant délivrer, une attestation de destruction des papiers confidentiels.

Sur les 7 commerces rencontrés 4 seraient prêts à mettre en place cette collecte.

M. Jean-Louis Fournier, directeur de la structure poursuit sa démarche courant 2014.

Une proposition a été faite : 315 € par mois pour 10 participants.

Objectifs de l'action

Réduire la part des déchets papiers dans les ordures ménagères

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Modalités d'exploitation

Tableau n°22 : Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des déchets

	Régie	Marché d'exploitation
Location et entretien des vêtements de travail		Elis Maine
Location maintenance de bacs individuels (ville d'Evron)		Plastic Omnium Systèmes Urbains
Collecte des DMA résiduels	CC des Coëvrons	
Traitement des DMA résiduels		Conseil Général de la Mayenne
Collecte sélective et tri des emballages recyclables		SNN
Collecte et traitement des encombrants et des cartons issus des déchèteries		Séché Eco Industries
Collecte et traitement du bois issu des déchèteries		SEP Valorisation
Collecte et traitement de la ferraille issue des déchèteries		Passenaud
Collecte des déchets et des gravats issus des déchèteries	CC des Coëvrons	
Broyage des déchets verts collectés en déchèterie		SAS Dufeu
Valorisation du broyat de déchets verts		SARL Eva
Concassage criblage des gravats		Varema
Collecte des D3E		Ecologic et Recylum
Collecte des DMS		Chimirec
Collecte et traitement des DSP		Acomex
Collecte des TLC		Le Relais

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels est réalisée en régie par la CC des Coëvrons depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est géré par le Conseil Général de la Mayenne depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les autres prestations sont réalisées via des entreprises en contrat de prestation de services (début du contrat : 01/04/2011 – échéance : 31/03/2016 (lot 1 à 6) et 31/03/2014 (lot 7 à 9)) :

- collecte sélective et le tri des emballages : Société Normande de Nettoyement (SNN)
- collecte et traitement des déchets collectés en déchèterie : SEP Valorisation (bois), Séché Eco Industries (carton, encombrants), Passenaud (ferraille), Chimirec (DMS), Ecologic/Recylum (DEEE), Dufeu (broyage des déchets verts), SARL Eva (valorisation des déchets verts broyés), Varema (concassage des gravats)

La collecte et le traitement des déchets de soins sont assurés par Acomex.

La location et l'entretien des vêtements de travail est assurée par Elis Maine

Depuis le 1^{er} Avril 2010, la CC des Coëvrons réalise en régie les rotations des caissons gravats et déchets verts provenant des déchèteries.

B. Dépenses annuelles du service

1. Montant global annuel

Toutes les dépenses du service durant l'année 2013 ont été réparties, à l'aide de Comptacoût, selon leurs provenances : déchets ménagers, collecte sélective et déchèteries. Les dépenses transversales, c'est-à-dire concernant l'ensemble du service ont été réparties équitablement entre les trois provenances (*Ces chiffres n'ont pour l'instant pas encore été validés par le bureau d'étude en charge du suivi de Comptacoût*).

Tableau n°23 : Dépenses annuelles du service de l'année 2013

	Dépenses			
	Tonnage	Montant € HT	Montant € HT / tonne	%
Déchets ménagers	5 512,77	966 576,81	175,33	43.92
<i>Charges fonctionnelles</i>		108 513,10	19.68	
<i>Prévention</i>		9 753,23	1.77	
<i>Pré-collecte</i>		126 674,71	22.98	
<i>Collecte</i>		321 230,22	58.27	
<i>Transport/Traitement</i>		400 405,56	72.63	
Collecte sélective	1 911,38	401 944,37	210,29	18.27
<i>Charges fonctionnelles</i>		46 241,52	24.19	
<i>Prévention</i>		29 259,69	15.31	
<i>Pré-collecte</i>		46 083,78	24.11	
<i>Collecte</i>		147 915,94	77.39	
<i>Tri</i>		132 443,43	69.29	
Déchetteries	7 528,73	832 002,11	110,51	37.81
<i>Charges fonctionnelles</i>		93 465,20	12.41	
<i>Prévention</i>		9 753,23	1.30	
<i>Collecte</i>		297 260,20	39.48	
<i>Transport/Traitement</i>		299 925,93	39.84	
<i>Gestion des inertes</i>		81 171,80	10.78	
<i>Enlèvement/Traitement déchets dangereux</i>		50 425,75	6.70	
TOTAL	14 952,88	2 200 523,29	147.16	100%

Globalement, les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à 2012 (+1,5%) : augmentation des tonnages en déchèteries mais diminution pour les autres tonnages, diminution des coûts de la prévention mais augmentation des coûts de pré-collecte (avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés), des coûts de traitement, de transport et du carburant.

Concernant **les déchets ménagers et assimilés**, les dépenses s'élèvent à 966 576,81 euros, soit 43,92% des dépenses totales du service.

Les dépenses liées à **la collecte sélective** se montent à 401 944,37 euros soit 18,27% des dépenses totales du service. Les recettes filières et les subventions Eco-Emballages n'ont pas été déduites de ces dépenses.

Pour **les déchèteries** et leurs bons fonctionnements, les dépenses ont été de 832 002,11 euros, soit 37,81% des dépenses totales du service. Ces dépenses incluent les salaires des gardiens, les communications téléphoniques, les frais en électricité, les prestations des différents prestataires (Séché, SEP Valorisation, Chimirec...), et les frais engendrés par les prestations de rotations de caissons en régie pour certains déchets (gravats et déchets verts) effectuées en interne.

Il peut être remarqué que la répartition des dépenses n'est pas fonction des tonnages. A tonnage équivalent, la collecte des déchets ménagers résiduels coûte plus cher que la collecte en déchèterie.

2. Modalités de financement du service

Tableau n°24 : Modalités de financement du service

	2011	2012	2013
TEOM	1 639 761.00	1 684 856.00	1 692 960.00
Redevances et autres prestations	264 574.44	253 089.20	255 238.04
<i>Redevance spéciale OM</i>	<i>225 743.99</i>	<i>218 476.39</i>	<i>212 435.73</i>
<i>Redevance déchèteries</i>	<i>36 970.45</i>	<i>32 707.81</i>	<i>40 627.31</i>
<i>Composteurs</i>	<i>1 140.00</i>	<i>1 695.00</i>	<i>1 935.00</i>
<i>Collecte des encombrants</i>	<i>720.00</i>	<i>210.00</i>	<i>240.00</i>
Produits divers	194 223.31	168 891.85	162 441.50
<i>Vente de la ferraille/batteries</i>	<i>51 665.37</i>	<i>47 497.92</i>	<i>47 943.60</i>
<i>Recettes filières</i>	<i>142 557.94</i>	<i>121 393.93</i>	<i>114 497.90</i>
Eco-organismes	232 422.31	341 628.63	255 239.67
<i>Participation Eco Emballages</i>	<i>205 093.81</i>	<i>306 163.76</i>	<i>219 798.89</i>
<i>Participation OCADEEE</i>	<i>7 196.44</i>	<i>7 120.32</i>	<i>7 368.50</i>
<i>Participation Ecofolio</i>	<i>20 132.06</i>	<i>28 344.55</i>	<i>25 328.68</i>
<i>Participation Eco TLC</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>2 743.60</i>
Subventions	28 755.50	57 510.80	49 295.00
Divers	40 807.86	50 612.53	32 974.56
<i>SAFER</i>	<i>152.61</i>	<i>152.61</i>	<i>152.61</i>
<i>Rbts frais de personnel</i>	<i>26 444.24</i>	<i>28 359.64</i>	<i>13 401.49</i>
<i>Op. de gestion (chap77)</i>	<i>14 211.01</i>	<i>18 950.28</i>	<i>19 420.46</i>
<i>Rbt de frais à la CL de rattachement</i>	<i>/</i>	<i>3 150.00</i>	<i>/</i>
TOTAL	2 400 544,42	2 556 589.01	2 448 148.77

* opérations de gestion (chapitre 77), remboursements frais de personnel (chapitre 13), SAFER

Entre 2012 et 2013, les recettes ont augmenté d'environ 4,24%. La TEOM représente 69,2% des recettes globales du service.

Les ventes de ferraille et de batteries sont stables entre 2012 et 2013 : légère augmentation des tonnages compensée par une diminution du prix moyen en 2013 : 130 € /tonne contre 136 € /tonne en 2012.

Baisse de la participation Eco-Emballages par rapport à 2012. Ceci est lié au changement de barème le 1^{er} janvier 2011 et la régularisation en 2012. Il est à noter qu'en 2013, il a été perçu le soutien « Développement durable » d'un montant de 8513.17 (basé sur l'année 2012).

Les recettes filières ont diminué de 6% entre 2012 et 2013 : en cause, une diminution de 4% des tonnages recyclés et les prix de reprise ont été en moyenne inférieurs sur l'ensemble des matériaux excepté les batteries.

Suite à l'adhésion en 2012 à l'éco-organisme Eco TLC, un premier soutien a été versé en 2013 pour la participation aux actions de communication relative à la collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés. La base est de 0,10€ par habitant.

3. Détail des coûts du service

Tableau n°25 : détail des coûts du service « déchets » en HT

	Tonnages	Dépenses € /tonne	Recettes € / tonne	Coût résiduel	
				€ / tonne	€ / hab.
Déchets ménagers	5 512,77	174,17	14,75	159,42	31,33
Collecte sélective	1 911,38	210,29	170,11	40,18	2,74
Déchèteries	7 528,73	110,51	9,29	101,22	27,17
TOTAL	14 952,88	494,97	194,15	300,82	61,24

La collecte en déchèterie coûte moins chère à la collectivité que la collecte des déchets ménagers résiduels.

C. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Tableau n°26 : Montant annuel en € TTC des prestations confiées à des entreprises sur contrat

	Prestataires	2011	2012	2013
Tenues EPI	Elis Maine	6 845,29	7 717,97	9 064,93
Location-Maintenance des bacs OM (ville d'Evron)	Plastic Omnium	25 416,31	25 787,80	25 641,43
Collecte sélective et tri	SNN	265 777,45	277 269,36	292 903,89
Déchèteries (encombrants/cartons)	Séché Eco Industries	133 505,53	222 647,55	207 616,25
Déchèteries (bois)	SEP Valorisation	90 758,44	15 783,57	19 495,14
Broyage des déchets verts	SAS Dufeu	6 005,43	14 282,36	5 860,46
Valorisation du broyat de déchets verts	SARL Eva	22 395,89	25 415,56	65 603,70
Concassage-criblage des gravats	Varema	14 812,20	48 327,19	0,00
Collecte des déchets dangereux	Chimirec	39 252,44	42 317,52	46 117,69
Collecte des déchets de soin	Acomex	989,81	1 854,77	1 212,21

▪ **Location-des tenues EPI / Elis Maine**

Des modifications ont été apportées en 2012 au contrat, avec l'ajout notamment d'1 change supplémentaire par agent et par semaine. L'augmentation des coûts en 2013 traduit cette modification sur une année pleine.

▪ **Location-maintenance des bacs OM sur la ville d'Evron / PO**

Diminution du volume loué de 15.60 m³ sur un volume global de 548,18 m³ au 1^{er} janvier 2013 (563,78 m³ au 1^{er} janvier 2012).

Evolution des prix de 0,43% au 1^{er} janvier 2013.

▪ **Collecte sélective et tri / SNN**

Stabilité des tonnages collectés entre 2012 et 2013 mais évolution des prix de 6.11% pour la collecte et de 6.84% pour le tri au 1^{er} janvier 2013.

▪ **Collecte en déchèteries / Séché Eco Industries**

Stabilité des tonnages d'encombrants et stabilité des tonnages de cartons entre 2012 et 2013. Evolution des prix de 5.98% pour les rotations et de 6.96% pour le traitement des déchets d'encombrants et de cartons au 1^{er} janvier 2013. La diminution du coût entre 2012 et 2013 s'explique par une diminution des rotations pour les encombrants.

▪ **Collecte en déchèteries / SEP Valorisation**

Augmentation des tonnages de 33%. Evolution des prix de 5,78% pour les rotations et de 5,86% pour le traitement des déchets de bois au 1^{er} janvier 2013.

▪ **Broyage des déchets verts / SAS Dufeu**

Un seul broyage a été réalisé en 2013, contre deux en 2012.

▪ **Valorisation du broyat de déchets verts / SARL EVA**

Trois prestations ont été réalisées en 2013, contre une seule en 2012.

▪ **Concassage-criblage des gravats / Varema**

Il n'y a pas eu de concassage-criblage des gravats en 2013.

▪ **Collecte des déchets dangereux / Chimirec**

Stabilité des tonnages collectés entre 2012 et 2013. Evolution des prix de 6.10% pour la collecte et de 6.96% pour le traitement des déchets dangereux au 1^{er} janvier 2013.

▪ **Collecte des déchets de soins / Acomex**

Achat de 500 collecteurs en 2013 contre 800 en 2012.

D. Prestations rémunérées à des collectivités

Tableau n°27: Montant annuel en euros des prestations confiées à des collectivités

	Conseil Général		
	2011	2012	2013
Traitement des déchets ménagers et assimilés	412 692.72	413 432.23	424 584.26

▪ **Evolution des coûts pour le traitement des déchets résiduels**

Par rapport au paiement du T4 2012, il n'a pas été rattaché suffisamment : il manquait 2 493.75 €. Cette somme a été payée sur l'année 2013.

Les tonnages collectés ont diminué de 1.7% entre 2012 et 2013, tandis que le coût de traitement a augmenté de 4% (+3€HT la tonne) pour atteindre 76.94 €TTC (71.91€HT) en 2013.

E. Indicateurs complémentaires

1. **Redevance pour les déchets non ménagers**

Sur les Coëvrons, deux types de redevance ont été mis en place pour la collecte et le traitement des déchets des professionnels : une **redevance au litrage** et une **redevance au volume déposé**.

▪ **La redevance pour la collecte des déchets non ménagers**

Cette redevance concerne l'ensemble des professionnels mettant des déchets professionnels à la collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les entreprises privées, les restaurateurs, les établissements de soins, les maisons de retraite, les lycées et collèges, les administrations et collectivités.

Les tonnages collectés sont confondus avec ceux de la collecte traditionnelle des déchets ménagers.

Cette redevance est fonction de la quantité de déchets mise à la collecte chaque semaine. Il existe un seul tarif : 33 € le m³. En 2013, elle a représenté **212 435,73 €**.

▪ **La redevance pour la collecte en déchèterie**

Cette redevance concerne l'ensemble des professionnels déposant des déchets professionnels en déchèterie (les déchets verts, les encombrants, les gravats, les DMS et les D3E). Elle est fonction de la quantité et du type de déchets déposés.

Un bon de dépôt est fait par le gardien lors du dépôt à la déchèterie, sur lequel il est précisé le nom et l'adresse du déposant, la date, le type de déchets déposés et la quantité correspondante. Les factures sont ensuite émises par le service comptabilité de la collectivité.

En 2013, elle a représenté **40 627,31 €**. Ce montant inclus des recettes liées à des bons de dépôts édités en 2012.

Tableau n°28 : Détail des bons de dépôts édités et facturés en 2013

		Bais	Evron	Chammes	Montsûrs	TOTAUX
DECHETS VERTS	Volume(m3)	29,50	254,50	588,50	30,25	902,75
	Montant	425,90 €	3 669,55 €	8 492,35 €	435,60 €	13 023,40 €
ENCOMBRANTS	Volume(m3)	53,00	390,00	80,50	100,00	623,50
	Montant	1 355,80 €	9 947,05 €	2 042,25 €	2 543,23 €	15 888,33 €
GRAVATS	Volume(m3)	3,00	80,50	107,00	34,50	225,00
	Montant	60,00 €	1 604,00 €	2 139,50 €	688,00 €	4 491,50 €
BOIS	Volume(m3)	0,00	60,00	2,25	0,50	62,75
	Montant	0,00 €	720,00 €	27,00 €	6,00 €	753,00 €
DMS	Poids(kg)	0,00	0,00	229,00	70,00	299,00
	Montant	0,00 €	0,00 €	619,10 €	191,00 €	810,10 €

2. Recettes de valorisation

Tableau n°29: Recettes de valorisation en 2013

Matériaux	2011		2012		2013	
	Tonnages	Recettes	Tonnages	Recettes	Tonnages	Recettes
Plastiques	72.56	23 813.90	70.53	18 752.34	83.88	22 538.54
Cartons / EMR	325.65	46 861.22	285.73	28 680.01	325.24	31 318.66
Briques / ELA	18.35	0.00	19.98	0.00	12.60	0.00
Acier	42.08	7 431.23	39.63	6 590.95	50.66	7 601.91
Aluminium	0.00	0.00	0.00	0.00	0.069	22.65
Verre	842.52	18 748.56	887.30	19 177.70	858.56	18 618.06
JRM	793.84	45 703.01	631.38	46 687.31	517.48	34 398.13
	2 095.00	142 557.92	1 934.54	119 888.31	1 848.49	114 497.94

T4 2012 (octobre et novembre)

L'ensemble des recettes perçues sur 2013 correspond à 12 mois.

L'ensemble des recettes perçues sur 2012 correspond à 12 mois, excepté pour les JRM (13 mois – il y a eu un rattrapage de l'année 2011).

Les recettes pour les plastiques, cartons et les JRM sont perçues mensuellement, tandis que les autres recettes sont perçues trimestriellement.

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan de l'année est globalement plutôt positif, puisque la quantité de déchets collectés sur le territoire (14 952,88 tonnes soit 533,06 kg/hab.) est stable par rapport à 2012 :

- collecte des déchets ménagers et assimilés : 5 512,77 tonnes,
soit – 1,7% par rapport à 2012
- collecte sélective : 1 911,38 tonnes, soit - 1,0%
- collecte en déchetteries : 7 528,73 tonnes, soit + 3,6%

Les déchets ménagers résiduels représentent une part conséquente (36,87%) des déchets collectés sur l'ensemble du territoire, mais cette proportion est en baisse constante depuis plusieurs années. Chaque habitant des Coëvrons en produit 196,5 kg/an, ce qui est inférieur à la moyenne nationale en milieu rural (224 kg/hab./an). Lors de la mise en place du programme de prévention, l'objectif à terme était de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels pour passer en dessous des 200 kg/hab./an. Cet objectif est atteint au 31 décembre 2013.

Les tonnages d'emballages collectés ont légèrement diminué : les tonnages collectés en verre (qui représentent environ 48% des tonnages collectés en emballages) ont diminué de 1,7%; les tonnages collectés en corps creux ont augmenté de 5,5% et les tonnages collectés en corps plats ont augmenté de 12%. Aujourd'hui, chaque habitant des Coëvrons produit 68,14 kg/an d'emballages.

Par contre, les tonnages de refus de tri ont fortement baissé (-31,7%) et représentent aujourd'hui 5% des tonnages collectés soit 4,57 kg/hab.

L'année 2013 marque une augmentation significative des tonnages collectés en déchetteries (+3,6%) pour atteindre 50,35% des tonnages collectés sur les Coëvrons. Ce phénomène est sans doute lié à la diversité des collectes en déchetteries (bois, cartons, ferrailles, DMS, D3E, encombrants, Emmaüs...), et aux actions mises en place dans le programme de prévention. A noter que les quantités de déchets verts collectés ces dernières années ont tendance à se stabiliser, à l'inverse du bois brut qui connaît une forte augmentation en 2013 (+33%).

68,9% des déchets collectés en déchèterie sont valorisés (bois, ferrailles, gravats, déchets verts, cartons) – 4,0% subissent un traitement ou un démantèlement en vue d'une revalorisation (DMS et DEEE) – 27,1% sont enfouis en CSDU classe 2.

Durant l'année 2013, plusieurs projets ont été réalisés :

- le renouvellement de l'opération de compostage individuel, avec mise à disposition de composteurs aux particuliers intéressés,
- lancement de l'action compostage partagé pour les foyers en immeubles, avec le composteur collectif situé à Evron
- la mise en place de 34 conteneurs semi-enterrés et enterrés, sur les communes de Bais, la Chapelle Rainsouin, Saint Georges sur Erve et Sainte Gemmes le Robert, avec modification de l'organisation des tournées

A venir pour 2014 :

- la poursuite du programme local de prévention, avec Julie Charlot, l'animatrice de ce programme.
- la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur les communes d'Assé le Bérenger, La Bazouge des Alleux, Châtres la Forêt, Montsûrs et Voutré.
- l'acquisition d'un compacteur et de caissons renforcés pour la déchèterie d'Evron
- l'acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers
- l'étude sur l'extension de la déchèterie d'Evron avec le maître d'œuvre
- la mise en place de nouvelles filières (Eco-DDS et Eco-Mobilier)
- l'extension du parc de colonnes cartons et bornes TLC

Liste des tableaux et figures

<u>Figure n°1</u> : Synoptique des flux de gestion des déchets	6
<u>Figure n°2</u> : Carte du périmètre desservi	7
<u>Figure n°3</u> : Les compétences du département et de la CC des Coëvrons	8
<u>Figure n°4</u> : Evolution des tonnages collectés depuis 2007	14
<u>Figure n°5</u> : Evolution de la part d'enfouissement	14
<u>Figure n°6</u> : Composition du conteneur corps plats	18
<u>Figure n°7</u> : Composition du conteneur corps creux	18
<u>Figure n°8</u> : Devenir des déchets collectés en déchèteries	24
<u>Tableau n°1</u> : détail des arrêts maladie constatés dans le service	9
<u>Tableau n°2</u> : détail des stages de formation suivis en 2013	9
<u>Tableau n°3</u> : parc des véhicules du service « déchets »	10
<u>Tableau n°4</u> : distance parcourue par les véhicules du service	10
<u>Tableau n°5</u> : consommation de carburants des véhicules du service	11
<u>Tableau n°6</u> : état du volume loué à POSU au 31/12/2013	12
<u>Tableau n°7</u> : Comparaison des tonnages collectés entre 2007 et 2012	14
<u>Tableau n°8</u> : Traitement des DMA collectés depuis 2008	14
<u>Tableau n°9</u> : Résultats de la collecte sélective en apport volontaire	17
<u>Tableau n°10</u> : Composition du conteneur à corps plats	17
<u>Tableau n°11</u> : Composition du conteneur à corps creux	18
<u>Tableau n°12</u> : Bilan du recyclage en 2013	19
<u>Tableau n°13</u> : Tonnages globaux collectés en déchèteries	20
<u>Tableau n°14</u> : Résultats de la collecte pour les DMS	21
<u>Tableau n°15</u> : Résultats de la collecte pour les DEEE	21
<u>Tableau n°16</u> : Résultats de la collecte des encombrants « Emmaüs »	22
<u>Tableau n°17</u> : Fréquentation des déchèteries en 2013	23
<u>Tableau n°18</u> : Résultats de la collecte pour les DSP	25
<u>Tableau n°19</u> : résultats de la collecte à domicile des encombrants	26
<u>Tableau n°20</u> : Bilan au niveau des tonnages collectés sur les Coëvrons en 2013	27
<u>Tableau n°21</u> : Récapitulatif de la distribution des composteurs depuis 2004	28
<u>Tableau n°22</u> : Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des déchets	30
<u>Tableau n°23</u> : Dépenses annuelles du service de l'année 2013	31
<u>Tableau n°24</u> : Modalités de financement du service	32
<u>Tableau n°25</u> : Détail des coûts du service « déchet » en HT	33
<u>Tableau n°26</u> : Montant annuel en € TTC des prestations confiées à des entreprises sur contrat	33
<u>Tableau n°27</u> : Montant annuel en euros des prestations confiées à des collectivités	34
<u>Tableau n°28</u> : Détail des bons de dépôts édités et facturés en 2013	35
<u>Tableau n°29</u> : Recettes de valorisation en 2013	36
	27

Liste des abréviations

CET : centre d'enfouissement technique.

CC : corps creux (briques alimentaires, emballages métalliques et flacons plastiques).

CP : corps plats (journaux-magazines, cartonnettes).

CSDU : centre de stockage des déchets ultimes

CVED : centre de valorisation énergétique des déchets.

DEEE / D3E : déchets d'équipement électrique et électronique (appareils électroménagers), répartis en 4 catégories :

1/ Froid (F)	congélateur, réfrigérateur...
2/ Hors Froid (HF)	lave-linge, four électrique, gazinière...
3/ Ecrans	télévision, ordinateur
4/ Petits Appareils en Mélange (PAM)	cafetière, rasoir, sèche-cheveux...

DMA : déchets ménagers et assimilés.

DMR : déchets ménagers résiduels.

DMS : déchets ménagers spéciaux.

ELA : emballages de liquide alimentaire.

EMR : emballages ménagers recyclables.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

EPI : équipement de protection individuelle.

JRM : journaux, revues, magazines.

OCADEEE : éco-organisme coordonnateur des 4 éco-organismes agréés pour la filière DEEE (Ecologic, Eco-systèmes, ERP et Recylum).

OM : ordures ménagères.

PAV : point d'apport volontaire, constitué de trois conteneurs : à bande bleue pour les journaux, revues, magazines, cartonnettes - à bande verte pour le verre - à bande jaune pour les flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires.

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Annexes

- Décret n°2002-404 du 11 Mai 2000
- Liste des points d'apports volontaires présents sur le territoire de la CC des Coëvrons
- Emplacement des déchetteries
- Budget Annexe Déchets (fonctionnement et investissement)

DECRET

Décret no 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

NOR: ATEP0080001D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de l'intérieur et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999,

Décète :

Art. 1er. - Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public.

Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du présent décret.

Art. 2. - Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Art. 3. - En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1er mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en

contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Art. 4. - Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport défini à l'article 1er est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Art. 5. - Le premier rapport annuel rédigé en application du présent décret portera sur l'exercice 1999 et sur les seuls indicateurs définis en annexe.

Pour les exercices suivants, le rapport portera sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers définis en annexe.

Art. 6. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

A N N E X E

I. - Les indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets :

Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).

Collecte des déchets provenant des ménages :

- nombre d'habitants desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de tels points) ;
- fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;
- nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
- collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités ;
- types de collectes des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquences de ramassage).

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :

- récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré ;
- rappel des tonnages de déchets enlevés, au cours du précédent exercice, par ces différentes collectes ;
- évolution prévisible de l'organisation de la collecte.

2. Traitement :

Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri, par exemple) ;
- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année.

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

II. - Les indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements.
Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement, être complétés par les indicateurs suivants :

- coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) ;
- modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés si cette redevance a été instaurée ;
- produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) ;
- montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique).

Fait à Paris, le 11 mai 2000.

Par le Premier ministre : Lionel Jospin

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Dominique Voynet

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Laurent Fabius

Le ministre de l'intérieur,
Jean-Pierre Chevènement

La secrétaire d'Etat au budget,
Florence Parly

Liste des PAV sur le territoire des Coëvrons

	Commune	Emplacement	Corps plats	Verre	Corps creux
1	Assé le Bérenger	Parking plan d'eau	1	1	1
2	Bais	Déchetterie	1	2	1
3	Bais	Rte de Trans	1	1	1
4	Bais	Rte d'Hambers	1	1	1
5	Bais	Lot. Baudiaca	1	1	1
6	Bais	Résidence des Acacias	1	1	1
7	Bais	Collège JL Bernard	1		
8	Bais	Foyer BN			1
9	Blandouet	Rte Torcé Viviers	1	1	1
10	Brée	Bourg	1	1	1
11	Brée	Le Valentino	1	1	
12	Chammes	Déchetterie	1	1	1
13	Chammes	Stade	1	1	1
14	Chammes	Le Chêne Vert		1	
15	Champgenéteux	Parking de la salle des fêtes	1	1	1
16	Châtres la Forêt	Parking Cimetière	1	1	1
17	Châtres la Forêt	Place de la Mairie	1	1	1
18	Deux Evailles	Rte de Brée	1	1	1
19	Evron	Foirail	1	1	1
20	Evron	Super U	2	2	2
21	Evron	Intermarché	2	2	2
22	Evron	La Valaisière	1	1	1
23	Evron	Salle des Fêtes		1	
24	Evron	Jardins ouvriers		1	
25	Evron	Hall des expositions		1	
26	Evron	Lycée R Vade pied	1	1	1
27	Evron	Hopital	1	1	1
28	Evron	Place Mendès France	1	1	1
29	Evron	Déchetterie	3	3	3
30	Evron	Place Boulay	1	1	1
31	Evron	Camping municipal	1	1	1
32	Evron	Parking bd Rochemado	2	2	2
33	Evron	Lot. Des Vésèles	1	1	1
34	Evron	Socopa		1	
35	Evron	Parking Lidl	1	1	1
36	Evron	Bd Ste Anne	1	1	2
37	Evron	Résidence Perrine Thulard	1	1	1
38	Gesnes sur Montsûrs	Rte de Montsûrs	1	1	1
39	Hambers	Rte d'Evron	2	2	2
40	Hambers	Bois du Tay	1	1	1
41	Izé	Rte de Trans	1	1	1
42	La Bazouge des Alleux	Rte de Gesnes	1	1	1
43	La Chapelle Rainsouin	Parking face église	1	1	1
44	La Chapelle Rainsouin	Salle La Borderie		1	1
45	Livet en Charnie	Rte de Ste Suzanne	1	1	1
46	Mézangers	Salle des Fêtes	1	1	1
47	Mézangers	Restaurant Gué de Selle		2	
48	Mézangers	Site du Gué de selle	1	1	1

	Commune	Emplacement	Corps plats	Verre	Corps creux
49	Montourtier	Près des lagunes	1	1	1
50	Montourtier	La Fenderie	1	1	1
51	Montsûrs	Déchetterie	2	2	2
52	Montsûrs	M Retraite	1		1
53	Montsûrs	Place St Nicolas	1	1	1
54	Montsûrs	Collège Béatrix de Gâvres	1		1
55	Montsûrs	Rte de St Cénééré	1	1	1
56	Montsûrs	Rue de la Jouanne	1	1	1
57	Montsûrs	Salle des Fêtes		1	1
58	Montsûrs	Parking des ateliers	1	1	1
59	Montsûrs	Lot. Du Buron	1	1	1
60	Neau	Salle des Fêtes		1	
61	Neau	Discothèque	1	1	1
62	Saulges	Parking près hôtel	1	1	1
63	Saulges	Hotel Ermitage		1	
64	Saulges	Parking des Grottes	1	1	1
65	St Cénééré	Près de l'Ecole	1	1	2
66	St Christophe du Luat	Impasse près de la Mairie	1	1	1
67	St George sur Erve	Près de la mairie	1	1	1
68	St Georges le Flécharde	Près des lagunes	1	1	1
69	St Jean sur Erve	Salle des Fêtes	1	1	1
70	St Léger en Charnie	Rte de Livet	1	1	1
71	St Martin de Connée	Rte de Vimarcé	1	1	1
72	St Ouen des Vallons	Derrière l'église	1	1	1
73	St Pierre sur Erve	Près du pont bascule	1	1	1
74	St Pierre sur Orthe	Parking mairie	1	1	1
75	St Thomas de C	Rte de Trans	1	1	1
76	Ste Gemmes le Robert	Parking Chapron	1	1	1
77	Ste Gemmes le Robert	Parking cimetiére	1	1	1
78	Ste Suzanne	parking salle M Letard	1	1	1
79	Ste Suzanne	foyer logement	1	1	1
80	Ste Suzanne	Tertre Ganne	1	1	1
81	Ste Suzanne	parking de la Madeleine	1	1	1
82	Ste Suzanne	Place de la pharmacie	1	1	1
83	Thorigné en Charnie	Terrain de sport	1	1	1
84	Torcé Viviers en C	Terrain de sport	1	2	1
85	Torcé Viviers en C	Rue des Charmes	1	1	1
86	Trans	Rte d'Izé	1	1	1
87	Vaiges	Hotel du Commerce		1	
88	Vaiges	M Retraite	1		1
89	Vaiges	Plan d'eau	1	1	1
90	Vaiges	Lotissement	1	1	1
91	Vaiges	Salle polyvalente	1	1	1
92	Vaiges	Terrain de foot	1	1	1
93	Vimarcé	Rte de St Georges	1	1	1
94	Voutré	Terrain de foot	2	2	2
TOTAL			90	100	93

Emplacement des déchèteries

Déchèterie de Bais – ZA de l'Aubrière – 53160 BAIS - ☎ 02 43 69 33 24

Déchèterie de Chammes – Le Bois du Montil – 53270 CHAMMES - ☎ 02 43 01 41 21

Déchèterie d'Evron – ZI des Maltières – 53600 EVRON - ☎ 02 43 01 93 66

Déchèterie de Montsûrs – ZA de l'Antinière – 53150 MONTSURS - ☎ 02 43 02 60 77



Budget annexe « déchets » - Année 2013

Fonctionnement et Investissement

Compte	Libellé	BP 2013	REEL 2013	BP 2014
60611	Eau et Assainissement	600,00	195,33	400,00
60612	Energie - Electricité	2 300,00	2 138,68	2 300,00
60621	Combustibles	2 500,00	2 343,64	2 500,00
60622	Carburants	82 000,00	73 708,27	82 000,00
60623	Alimentation	100,00	6,60	150,00
60624	Produits de traitement	300,00	681,60	600,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00		100,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 890,47	2 000,00
60632	Fournitures petit équipement	2 000,00	3 128,63	3 000,00
60636	Vêtement de travail	3 000,00	2 326,99	3 000,00
6064	Fournitures de bureau	400,00		400,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	334,06	4 000,00
611	Contrat de prestation de services	1 235 500,00	1 099 999,76	1 165 000,00
6132	Locations immobilières	14 200,00	13 280,36	14 000,00
6135	Location mobilière	3 500,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 400,00	1 741,68	2 400,00
61521	Entretiens de Terrains	2 000,00	1 292,00	1 500,00
61522	Entretiens de bâtiments	2 000,00	2 243,10	2 000,00
61523	Voies et réseaux	0,00	418,60	0,00
61551	Entretien matériel roulant Mécanique	48 000,00	61 716,10	32 000,00
61551	Entretien matériel roulant Pneumatique	12 000,00		10 000,00
61558	Entretien autre biens mobiliers	55 390,00	36 124,29	65 000,00
6156	Maintenance	3 000,00	2 727,56	4 000,00
616	Primes d'assurances	10 000,00	7 975,52	8 500,00
6182	Documentation Générale	300,00	0,00	300,00
6184	Formation	3 000,00	1 237,20	4 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	1 650,48	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	220,00	0,00	110,00
6226	Honoraires	6 000,00	3 030,93	14 000,00
6228	Divers	100,00	248,76	100,00
6231	Annonces et insertion	1 200,00	2 147,79	2 000,00
6233	Foires et expositions	100,00	0,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	2 624,93	5 500,00
6237	Publications	4 500,00	119,60	4 750,00
6238	Divers	10 500,00	10 521,00	800,00
6247	Transports collectifs	200,00	0,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	1 300,00	933,99	1 000,00
6257	Réceptions	250,00	5,91	250,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	124,56	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	6 790,41	7 000,00
62871	Remb. à Collectivité de rattachement	10 000,00	14 379,45	14 800,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	1 300,60	1 000,00
63512	Taxe Foncière	1 000,00	924,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 200,00	885,67	1 600,00
	Sous-Total Chapitre 011	1 544 460,00	1 362 198,52	1 464 360,00

6215		Personnel affecté collectivité de rattachement (Poste David et frais gestion 3C) (Personnel technique)	60 000,00	0,00	0,00
6216		Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00	596 135,24	677 250,00
6218		Autre personnel extérieur (CDG déc. 2012)	605 030,00	3 662,45	0,00
		Sous-Total Chapitre 012	665 030,00	599 797,69	677 250,00
651		Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, log...	0,00	0,00	0,00
6531		Indemnités Elus	0,00	0,00	0,00
6532		Frais de missions des maires, adjoints et conseillers	100,00	15,25	0,00
6533		Cotisations de retraite Elus	0,00	0,00	0,00
6541		Créances admises en non-valeur	1 000,00	293,81	150,00
6542		Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6574		Subventions autres organismes (EMMAUS)	6 050,00	6 050,00	6 100,00
		Sous-Total Chapitre 65	7 150,00	6 359,06	6 250,00
66111		Intérêt des emprunts	20 000,00	19 040,00	15 000,00
66112		Intérêts des emprunts et dettes ICNE	5 160,00	(1 814,52)	5 000,00
		Sous-Total Chapitre 66	25 160,00	17 225,48	20 000,00
6718		Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	111,60	1 000,00
673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	316,88	0,00
6745		Subventions aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
676	OS	Différences sur réalisations (positives) transféré	0,00	110,00	0,00
		Sous-Total Chapitre 67	500,00	538,48	1 000,00
6811	OS	Dotations aux amortissements	271 088,00	271 084,24	326 499,80
		TOTAL DÉPENSES (A)	2 513 388,00	2 257 203,47	2 495 359,80

6419		Remboursements sur rémunérations du personnel	7 500,00	9 634,97	7 700,00
6459		Remboursements sur charges de personnel	3 000,00	3 766,52	3 800,00
		Sous-Total Chapitre 013	10 500,00	13 401,49	11 500,00
70612		Redevances spéciale d'enlèvement des ordures	220 000,00	212 435,73	208 000,00
70871		Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00
7088		Autres Produits annexe : Dépôt Déchetteries	34 000,00	42 802,31	34 000,00
		Sous-Total Chapitre 70	254 000,00	255 238,04	242 000,00
7331		TEOM	1 691 539,00	1 692 960,00	1 707 408,00
		Sous-Total Chapitre 73	1 691 539,00	1 692 960,00	1 707 408,00
7473		Participations Départements	8 210,00	8 216,00	8 210,00
7478		Participation Autres Organismes (Eco Emballages/Eco TLC)	210 000,00	222 542,49	215 000,00
74718		Participation ADEME (programme de prévention)	41 000,00	41 079,00	41 000,00
7488		Autres attributions et participations (Rural Alliances	0,00	0,00	0,00
		Sous-Total Chapitre 74	259 210,00	271 837,49	264 210,00
752		Revenus des immeubles (Terrain St Léger SAFER)	150,00	152,61	150,00
758		Produits divers de gestion courante (recettes filières)	175 990,00	223 483,23	179 500,00
		Sous-Total Chapitre 75	176 140,00	223 635,84	179 650,00
7711		Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718		Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	109 960,00	0,20	0,00
773		Mandats annulés	0,00	36,80	0,00
775		Produits des cessions d'immobilisations	0,00	110,00	0,00
7788		produits exceptionnels divers	0,00	1 954,27	0,00
777	OS	Quote-part des sub d'invest transférée au compte de résultat	17 322,00	17 319,19	20 114,20
		Sous-Total Chapitre 77	127 282,00	19 420,46	20 114,20
		TOTAL RECETTES (B)	2 518 671,00	2 476 493,32	2 424 882,20

Excédent ou déficit de fonctionnement (B - A)	5 283,00	219 289,85	(70 477,60)
002 Excédent de fonctionnement reporté	484 125,79	484 125,79	618 715,25
023 Virement à la section d'investissement	(205 559,41)	(84 700,39)	(205 048,40)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	283 849,38	618 715,25	343 189,25

Compte		Libelle	Recettes			Dépenses		
			Report BP	Nouvelles inscriptions	Total	Report BP	Nouvelles inscriptions	Total
001	R	Déficit antérieur d'investissement reporté				-	-	-
13912	OS	Subvention investissement transférée résultat - Régions				-	6 532,00	6 532,00
13913	OS	Subvention investissement transférée résultat - Départements				-	581,83	581,83
139148	OS	Subvention investissement transférée résultat - Autres Communes				-	7 530,94	7 530,94
13918	OS	Subvention investissement transférée résultat - Autres				-	5 469,43	5 469,43
1641	R	Emprunts				-	150 000,00	150 000,00
2158	OI	Autres installations, matériel et outillage techniques (compacteur)				-	1 000,00	1 000,00
2182	OI	Véhicule de transport (intégration frais d'insertion camion ampliroll)				-	-	-
2313	OI	Constructions en cours (Extension DCT Evron)				-	5 500,00	5 500,00
2315	OI	Installations, matériel et outillage techniques				-	40 000,00	40 000,00
021	OS	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-	205 048,40	205 048,40			
024	R	Produits de cessions (Reprise benne 3)	-	5 300,00	5 300,00			
001	R	Excédent antérieur d'investissement reporté	-	27 063,61	27 063,61			
10222	R	FC TVA	-	63 700,00	63 700,00			
1068	R	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation résultat 2012)	-	84 700,39	84 700,39			
2031	OI	Frais d'étude (Extension DCT Evron)	-	23 000,00	23 000,00			
2033	OI	Frais d'insertion (compacteur, extension dct Evron)	-	3 500,00	3 500,00			
238	OI	Avances et acomptes versés sur cde d'immo corporelles	-	20 000,00	20 000,00			
28033	OS		-	963,00	963,00			
2805	OS	Constructions en cours (Extension DCT Evron)	-	-	-			
28138	OS		-	219,50	219,50			
281568	OS		-	-	-			
281578	OS	Amortissements Autre Matériel et outillage de voirie	-	180 940,30	180 940,30			
28158	OS	Amortissements Autres installations, matériel et outillages techniques	-	15 970,72	15 970,72			
28182	OS	Amortissements Matériel de transport	-	118 823,75	118 823,75			
28183	OS	Amortissements Matériel de bureau et Matériel informatique	-	2 439,18	2 439,18			
28184	OS	Amortissements Mobilier	-	208,07	208,07			
28188	OS	Amortissements Autres	-	6 935,28	6 935,28			
		Sous-Total HORS PROGRAMME	-	758 872,20	758 872,20	-	216 614,20	216 614,20
PROGRAMME 1303 EXTENSION DECHETERIE A EVRON								
2031						7 000,00	6 600,00	13 600,00
2033						-	1 400,00	1 400,00
2315	R	Installation matériel et outillage technique				-	35 000,00	35 000,00
		Sous-Total PROGRAMME 1303	-	-	-	7 000,00	43 000,00	50 000,00

PROGRAMME 1301 DÉCHETTERIES							
2031	R	Frais d'études (extension dct Evron)				-	-
2033	R	Frais d'insertion				-	-
2128	R	Autres agencements et aménagements de terrain (clôture déchetterie Chammes)				-	35 000,00
2158	R	Autres installations, matériel et outillage techniques (Signalétiques 4 DCT, Support métallique pour bennes gravats, PF lagunes CET Chammes)					40 500,00
2188	R	Autres immobilisations corporelles (Débitmètre CET Chammes)					2 000,00
2312	R	Terrains (fréaménagement entrée DCT Montsûrs)					6 950,00
2313	R	Constructions en cours (Sécurité dct)					50 000,00
1313	R	Subventions d'équipement transférables Départements				-	
13181	R	Subventions d'équipement non transférables Autres	-			-	
1322	R	Subventions d'équipement non transférables Régions	-			-	
1323	R	Subventions d'équipement non transférables Départements	-			-	
13281	R	Subventions d'équipement non transférables Autres	-			-	
1641	R	Emprunts	-	-	-	-	
		Sous-Total PROGRAMME 1301	-	-	-	-	134 450,00
PROGRAMME 1302 ACQUISITION DE MATÉRIEL							
2033	R	Frais d'insertion (benne 0m et compacteur)				-	-
21578	R	Autre matériel et outillage de voirie (CSE, Conteneurs cartons, PAV2m3 et PAV OCCAS)				51 000,00	255 200,00
2158	R	Autres installations, matériel et outillage techniques (Petits matériels, Compacteur, Caissons dct Evron)				-	151 710,00
2182	R	Matériel de Transport (Benne OM, véhicule technique)				102 258,00	99 742,00
2183	R	Matériel de Bureau et Matériel Informatique				-	-
2184	R	Mobilier				-	-
2188	R	Autres immobilisations corporelles (composteurs individuels et collectifs, poubelles de tri, gobelets réutilisables)				-	13 000,00
1312	R	Subventions d'équipement transférables Régions (CSE) 20% NCR 2013-2016	40 000,00	41 500,00	81 500,00		
1313	R	Subventions d'équipement transférables Départements (20% Caissons dct Evron)	5 800,00	2 460,00	8 260,00		
13148	R	Subventions d'équipement transférables Autres Communes (ADEME 50% Composteurs - 30% Compacteur)	-	31 045,00	31 045,00		
1323	R	Subventions d'équipement non transférables Départements	2 694,00	2 694,00	-		
13281	R	Subventions d'équipement non transférables Autres (participations communes CE)	-	12 357,00	12 357,00		
13282	R	Subventions d'équipement non transférables Autres	-	-	-		
1641	R	Emprunts (Benne OM)		182 000,00	182 000,00		
		Sous-Total PROGRAMME 1302	48 494,00	266 668,00	375 162,00	153 258,00	519 652,00
		TOTAL	48 494,00	1 025 480,20	1 073 974,20	160 258,00	913 716,20